24e ANNÉE (3e SÉRIE) — No 30 — 24 JUILLET 1902

(CE NUMÉRO A UN SUPPLÉMENT DE 16 PAGES)

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *de 10 francs sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. Renan. Lettres de Séminaire. — II. Renan à Issy : la première Tonsure. — III. Renan et le Sous-Diaconat. — IV. Renan hors de Saint-Sulpice. — V. Taine à vingt ans. — VI. Culture féminine et brevets supérieurs. Encore la traite des blanches. — VII. Une grande éducatrice du XVIIe siècle. Nouveaux Souvenirs sur Mme de Maintenon. — VIII. La confession au théâtre : *Ces Messieurs*, de M. Georges Ancey. — IX. Une nouvelle Correspondance du P. Didon. Le P. Didon et l'Allemagne. — X. Une édition allemande des liturgies orientales. L'épiclèse. — XI. Le schisme de Dœllinger. — XII. Le dernier moment de Victor Hugo. Victor Hugo et dom Bosco.

I. — Sous le titre de *Lettres du Séminaire*, la *Revue de Paris* (nos du 15 décembre 1901, du 1er janvier et des 1er et 15 février 1902) a publié une nouvelle correspondance de Renan. Ce sont des lettres écrites à sa mère ; on y en a inséré aussi quelques-unes de sa mère elle-même ou de sa sœur Henriette. La première de ces lettres est datée du 8 septembre 1838 : Renan avait quinze ans et venait d'entrer au petit séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris ; la dernière est du 3 septembre 1846 : Renan avait définitivement quitté le séminaire Saint-Sulpice depuis un an (exactement le 6 octobre 1845) [1].

Cette publication ne nous montre pas l'apostat sous un jour sympathique. Ce ne sont pas là des lettres de fils, ni même de jeune homme. Elles justifient, et au-delà, le témoignage de très fâcheux augure que Mgr Dupanloup aurait porté de lui au terme de ses études à Saint-Nicolas. Il est difficile d'imaginer, dans une correspondance de jeune homme, absence plus pénible de franchise, de naturel, de sincérité. Rien de cette spontanéité, de cette vie qui font le charme de tant de correspondances juvéniles, d'ailleurs souvent insignifiantes, mais toujours si vibrantes, si abandonnées, si gaies au soleil ! Ici nous nous sentons en face d'une âme de ténèbres, qui a peur de se livrer, même à sa mère, qui se cache, qui se faufile, qui pose perpétuellement. Il pose jusque dans sa suffisance, qui est colossale. Rien ici de cette belle jactance et de cet orgueil bravement et largement épanoui qui, chez les jeunes gens, n'est souvent qu'une belle exagération de confiance et de générosité et qui amène sur les lèvres de leurs aînés un sourire où il entre certainement beaucoup d'indulgence. Vous le verrez tout à l'heure quand nous allons vous parler des lettres de Taine. Toute cette correspondance de Renan, au contraire, ne vous déridera pas un seul instant ; et c'est triste, pour un jeune homme.

Nous voudrions en donner quelques extraits, à raison de la notoriété du personnage. Mais c'est à se demander ce que l'on en peut bien tirer. Même quand il parle piété, cela sonne faux. Ecoutez ce petit sermon qu'il envoie à sa mère (Paris, 10 novembre 1839) :

> J'ai éprouvé une joie solide et bien sincère, ma bonne et tendre mère, en apprenant que vous étiez allée faire une retraite chez les Sœurs de la Croix. Vous aurez dû en tirer quelque consolation à vos privations et à vos chagrins ; car la religion et la piété seule, ô ma bonne mère, peuvent seule *(sic)* nous consoler. Je ne doute pas que vous n'ayez entendu de belles instructions, et qu'on ne vous ait parlé sur les vérités de notre Sainte Religion avec éloquence, surtout de la bonté et de la miséricorde de Dieu. C'est un si bon père, ô ma chère maman, que nous ne pouvons jamais ni trop l'aimer, ni trop avoir confiance en lui. Vous aurez sans doute éprouvé une grande joie, lors de la clôture de cette retraite, et vous en serez sortie avec une tranquillité d'âme dont on ne peut assez exprimer les charmes. C'est l'ordinaire, ma chère maman, je crois que le jour le plus heureux et le plus content de l'année, c'est celui de la clôture d'une retraite, parce qu'on est calme, tranquille, sans agitation, sans trouble, et qu'on peut enfin méditer les mystères consolants de la Religion, après en avoir médité les plus terribles. Je l'ai bien éprouvé dernièrement, ma bonne mère, car nous aussi nous avons eu une belle retraite. Elle a été prêchée par un homme d'un mérite extraordinaire, d'une éloquence entraînante, forte, irrésistible, je veux parler de M. Pététot, curé de Saint-Louis d'Antin, l'une des principales paroisses de Paris. Je n'ai rien entendu de plus profond, de plus solide, de plus substantiel que ses instructions, aussi cette retraite a-t-elle produit des fruits

[1] Ces *Lettres* viennent d'être réunies en un vol. in-8, 7 f. 50, Paris, Calmann Lévy.

admirables dans la maison. Elle s'est terminée par une fête délicieuse pour nos cœurs.

Il parle beaucoup de ses travaux, de ses succès scolaires, de ses maîtres, de son supérieur M. Dupanloup, dont il fait grand éloge, mais sans qu'on y sente jamais le cri du cœur. Eut-il des amis ? Eut-il des ennemis ? On ne le voit pas. C'est un cérébral. Il estime ses rivaux et rend justice à leurs capacités intellectuelles. Le nom qui revient le plus souvent sous sa plume, c'est celui du « jeune mais célèbre Alfred Foulon », son rival heureux de Saint-Nicolas et le futur archevêque de Lyon [1].

II. — A la fin de 1841, il entre au séminaire de philosophie du diocèse de Paris, à Issy. Ses deux années d'Issy terminées, se pose la question de la tonsure cléricale. Il en fait part à sa mère dans une lettre où l'on sent un certain embarras qui n'est pas messéant en pareille circonstance, mais aussi quelque apprêt et solennité déplaisante dans le ton :

Issy, 28 avril 1843... La fin de mon séjour à Issy a ramené l'époque où j'ai dû, suivant l'usage, être invité à recevoir la Tonsure. Vous concevez que cette invitation n'est et ne peut être un ordre : c'est une simple permission donnée par les supérieurs, et c'est ensuite à chacun à examiner avec son directeur particulier s'il doit ou non y accéder. C'est donc entre M. Gosselin et moi que roule maintenant la décision de cette importante affaire. Je n'ai rien négligé et ne négligerai rien pour le mettre en état de m'indiquer sur ce point la volonté de Dieu ; après quoi, sa volonté sera ma règle. Quoiqu'il n'y ait encore rien de décidé, j'ai pourtant lieu de prévoir une réponse affirmative. Mais je ne veux pas, ma bonne mère, qu'une décision si importante dans ma vie se fasse sans votre conseil. Les conseils d'une mère ont quelque chose de trop sacré pour n'être pas consultés, quand il s'agit d'un engagement si important. Voici donc à quoi je m'engage : pesez-le attentivement, ma bonne mère, afin de me faire ensuite connaître votre décision.

En recevant la Tonsure Cléricale, je ne contracte aucun engagement irrévocable. C'est une simple promesse et non un vœu : c'est un engagement d'honneur et non une obligation stricte et indissoluble. Mais, vous sentez que, pour un cœur bien né, une promesse équivaut presque à un engagement, à plus forte raison lorsque cette promesse s'adresse à Dieu lui-même. S'il ne faut pas d'un côté s'exagérer ses obligations, il ne faut pas non plus, sous prétexte qu'elles sont révocables, les contracter à la légère et sous peine de s'en repentir. Prendre Dieu pour mon partage, me consacrer à son service, et reculer ensuite, serait une infidélité que je me reprocherais toute ma vie : je ne me la permettrais pas même envers un homme. Vous voyez donc, ma bonne mère, qu'il est de la plus haute importance de faire ce premier pas avec sens et jugement. Je n'ai pas voulu qu'il se fît un acte important dans ma vie, dont vous ne fussiez en quelque sorte la conseillère : pesez donc ce que je viens de vous dire, et examinez devant Dieu la réponse que vous devez y faire. Vous sentez que toute vue humaine, toute considération qui n'aurait pas pour fin la pure volonté de Dieu serait ici plus que déplacée.

Du reste, je le répète, ma bonne mère, il n'y a encore rien de décidé. Les délais et les réflexions, si utiles en toutes les affaires, sont ici strictement indispensables. Aussi M. Gosselin ne m'a-t-il donné encore aucune réponse décisive. Sa prudence, sa sagesse, son expérience sont des garants suffisans de la confiance que j'ai mise en lui. En ces choses, la vocation divine doit seule être consultée, et la vocation divine ne se connait que par la volonté d'un sage directeur. Je crois qu'en cet état de choses, vous feriez bien de tenir la chose secrète : on ne se repent jamais d'avoir retardé la publicité, et on se repent souvent de l'avoir trop hâtée. Or, vous savez que pour la publicité, il suffit à peu près qu'une ou deux personnes le sachent ; toutes les autres en sont bientôt instruites...

La pieuse mère est au comble de ses vœux : « Que ta lettre me rend heureuse, mon enfant bien-aimé !... Ernest, mon cher Ernest, suis les inspirations de la grâce ; ici, il n'y a nul motif humain ; ton frère, ta sœur sont dans des positions honorables et lucratives, c'est la Providence qui les a pourvus, elle ne t'aurait pas non plus abandonné. » — Elle a consulté : « Sais-tu, mon enfant, qui j'ai consulté ? M. Pasco, qui t'a élevé, qui a dirigé tes classes, ton cœur, ton esprit. Je lui ai fait un plaisir que je ne puis te rendre, il m'a accordé au moins deux heures d'entretien desquelles je l'ai bien remercié. — Ecrivez à Ernest, dit-il, madame Renan, il est appelé au sacerdoce, je l'ai toujours pensé. Comment, dit-il, lui direz-vous combien je l'aime ? Oh ! il le sait bien, dites à Ernest que je suis et que je serai toujours son véritable ami. — Sois tranquille sur ma position, mon fils, sur ma santé, sur tout, pauvre petit. Adieu, mon ange. Ta mère. »

Quelques jours après :

Tout est décidé, écrit le jeune séminariste (12 mai 1843). Quelques jours avant la réception de votre lettre, M. Gosselin m'a donné sa décision définitive : comme la mienne ne dépendait que de vos conseils et des siens, elle a dès lors été arrêtée... Il n'y a plus qu'un mois, ma tendre mère, jusqu'au terme que nous attendons. Comme vous, j'ai éprouvé la plus vive émotion dans les premiers moments où l'on m'a annoncé cette grande affaire. Depuis que je l'ai traitée à loisir avec M. Gosselin, je commence à l'envisager avec plus de calme. Du reste ne craignez pas que ma tranquillité en ait été altérée. Je n'ai pu me défendre d'une vive impression, mais grâce à Dieu, le trouble et la crainte ne m'ont pas approché. Je vois même venir avec joie le moment définitif. Le tout est de prendre un parti et de ne plus regarder en arrière.

Une lettre, alors même et alors surtout peut-être qu'on évite de s'y livrer, est une photographie ; et ceux de nos confrères qui ont reçu déjà des lettres de premiers tonsurés, auront senti ce qui manque à celle du jeune Renan. Renan recula au dernier moment, et voici comme il l'apprend à sa mère (6 juin 1843) :

Depuis la grande époque où l'on me parla pour la première fois de l'affaire qui fait aujourd'hui notre peine,

[1] Un ami de Mgr Foulon a raconté que les deux anciens condisciples se rencontrèrent un jour, en 1862 ou 1863, sur la place Saint-Sulpice. Ils ne s'étaient pas vus depuis de longues années, et ce fut d'ailleurs leur dernière rencontre. — « Bonjour, monsieur Foulon. — Bonjour, monsieur Renan. — Eh bien ! que faites-vous maintenant ? — Je suis supérieur du petit séminaire. — Ah ! je vous félicite ; je pense que vous allez modifier la marche de la maison ! — Pourquoi cela ? — C'est que sous M. Dupanloup c'était un peu de la crème fouettée. »

mille réflexions et mille agitations se sont partagé mon âme. Tantôt le doute prévalait ; tantôt les irrésolutions faisaient place à quelque chose de plus décisif. Ma première lettre a pu vous exprimer quelque chose de cet état d'anxiété et d'incertitude. Toutefois je ne vous l'exposais pas à nu, car, me disais-je à moi-même, à quoi bon fatiguer ma mère de mes hésitations, si après tout elles aboutissent à une solution affirmative ? J'avais peut-être tort, ma mère, ma bonne, mon excellente mère. Si cela est, au nom du ciel, pardonnez-moi. Les conseils de mon directeur, malgré sa haute sagesse, ont dû participer à cette incertitude. Toutefois, à certains moments, il semblait pencher très fortement pour l'affirmation et c'est dans un de ces moments que je vous ai écrit cette lettre fatale, où je vous donnais des espérances que je suis maintenant obligé de vous ravir. Mes craintes cependant n'ont pas tardé à renaître, et lorsque le jour de la décision définitive est arrivé, maman, ma chère maman, je vous en prie, pardonnez-moi... j'ai reculé...

Rien de touchant et de chrétien comme les paroles de consolation qui jaillissent du cœur de la pauvre mère. Les éditeurs de cette correspondance ne nous ont donné qu'un très petit nombre des réponses de Mme Renan ; mais comme elles reposent délicieusement de la sécheresse et de la froideur compassée des lettres du fils ! — « Ernest, mon fils bien-aimé, dans quel état je te vois ! Quoi ! pauvre enfant, ta bonne conscience toujours en paix est troublée, bouleversée, et tu penses que je t'en aimerai moins ! Bien au contraire, tu ne m'avais jamais été si cher... Tout ce que je te demande, c'est de ne point te faire de peine pour moi, mon enfant. Je suis résolu à tout ce que le Bon Dieu voudra sur ton compte, j'avais même comme un scrupule de t'avoir manifesté mes désirs si ouvertement. Ernest, mon enfant chéri, consulte ta conscience et tes supérieurs et voilà tout. Ta pauvre mère se contentera de tout ce que le Bon Dieu voudra. »

Ernest Renan passa d'Issy au séminaire de théologie à Saint-Sulpice au mois d'octobre de cette même année 1843, et dès décembre reçut la Tonsure :

Oui, — écrit-il en une interminable phraséologie, le 1er janvier 1844, — autant les pénibles incertitudes et les douloureux combats qui avaient précédé le grand acte de ma première consécration à Dieu avaient altéré la paix de mon cœur, autant j'ai retrouvé de calme et de joie en le prenant enfin pour mon partage et me consacrant à lui sans retour. Il semblait que par ces salutaires quoique bien pénibles épreuves, Dieu voulût me rendre plus sensible l'heureux dénouement qui devait y mettre fin. Presqu'aussitôt mon arrivée à Saint-Sulpice, on m'invita de nouveau à faire ce premier pas de la carrière ecclésiastique et néanmoins, bonne mère, je ne vous en ai parlé qu'à la dernière extrémité, et presque à la veille de l'accomplissement ; je n'eusse pu vous donner aucune décision positive et c'eût été vous livrer à des inquiétudes et à des préoccupations inutiles. Croiriez-vous, bonne mère, qu'en vous expédiant la lettre où je vous annonçais ma détermination, je tremblais encore de renouveler l'imprudence que j'avais commise l'année dernière, et que plus d'une fois je fus tenté d'aller (la) retirer des mains du portier qui devait la remettre à la poste... Ce sont les sollicitations de mon directeur particulier qui m'ont donné l'assurance de prendre une détermination en une affaire d'une telle importance. C'est ce que je lui disais en allant l'embrasser après l'ordination ; il ne m'appelle plus que du nom de *Mon* Tonsuré ; en effet, lui disais-je, c'est *votre* ouvrage.

Ce que valaient toutes ces protestations de paix et de bonheur, on le sut depuis par ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse.* Dès lors sa foi chancelait. Un de ses professeurs de philosophie d'Issy, M. Gottofrey, l'avait pressenti ; il le prit un soir à part, et, s'exaltant peu à peu, lui dit « avec un accent passionné » :

« *Vous n'êtes pas chrétien !* »

« Je n'ai jamais, écrit Renan dans ses *Souvenirs*, ressenti d'effroi comme celui que j'éprouvai à ce mot prononcé d'une voix vibrante. En sortant de chez M. Gottofrey, je chancelais ; ces mots : *Vous n'êtes pas chrétien !* retentirent toute la nuit à mon oreille comme un coup de tonnerre... M. Gottofrey vit clair. Il avait raison, pleinement raison : je le reconnais maintenant. »

Il le « reconnaît », dit-il, quarante ans après ; il dut bien s'en douter sur le moment même. Eût-il été bouleversé d'un tel effroi si sa conscience eût été absolument droite ? Il n'était plus spiritualiste, dès Issy, mais simplement idéaliste ; il n'admettait guère l'existence d'une âme distincte du corps : « Un éternel *fieri*, une métamorphose sans fin lui semblait la loi du monde. La nature lui apparaissait comme un ensemble où la création particulière n'a point de place, et où par conséquent tout se transforme. » Quand il prononça le *Dominus pars* de la première tonsure, il prit ses mesures pour mettre d'accord sa promesse et ses doutes : par une restriction mentale qui manque aux *Provinciales* de Pascal, il donna intérieurement à ces suaves paroles un sens auquel Escobar lui-même n'eût jamais pensé. Celui qu'il prenait pour son partage, ce n'était pas le Dieu des chrétiens, le Dieu du Sinaï et du Calvaire, mais la *vérité*, qui est le Dieu caché : il entendait ne pas s'engager à autre chose qu'à la recherche de cette vérité, renonçant pour elle à tout ce qui n'est que profane, à tout ce qui peut éloigner l'homme de la sainte poursuite du beau et du vrai.

Il s'assurait ainsi la liberté de ses opinions pour l'avenir et se ménageait le droit de dire un jour : « La foi qu'on a eue ne doit jamais être une chaîne. On est quitte envers elle quand on l'a soigneusement roulée dans le linceul de pourpre où dorment les dieux morts. »

III. — Quelques mois après la première tonsure, il recevait les Ordres mineurs (juin 1844). L'année suivante (mai 1845), on l'appela au Sous-Diaconat :

... Je dois aussi vous annoncer, chère maman, que l'on m'a jugé digne d'approcher cette année de l'ordre du sous-diaconat, et que l'on m'en a fait la proposition officielle. Que j'aurais voulu, bonne mère, conférer avec vous sur un sujet si important ! Voici les réflexions que j'ai faites, et sur lesquelles je vous prie, chère maman, de me dire franchement votre sentiment.

Il est évident que l'âge m'obligera à mettre un intervalle entre quelqu'un de mes Ordres avant le sacerdoce ;

il ne me reste donc qu'à choisir entre lesquels le placer. Voici, bonne mère, les raisons qui m'ont fait croire qu'il valait mieux le placer avant le sous-diaconat. Vous savez que cet Ordre impose des obligations graves et nombreuses, devant lesquelles je ne reculerais pas sans doute, mais qui avec mes occupations actuelles me surchargeraient énormément. Le bréviaire, comme vous savez, demande à peu près une *heure et demie au moins* par jour, ce qui, ajouté à mes classes de théologie, d'hébreu, et aux cours auxquels j'assiste, me laisserait à peine respirer. J'ai donc pensé, bonne mère, qu'il valait peut-être mieux différer... Néanmoins, bonne mère, rien de décisif n'est encore fait, et si votre prudence me suggérait un autre conseil, croyez que je ne ferais aucune difficulté d'obéir à une voix que j'ai toujours été si heureux de suivre.

Il refusa le sous-diaconat. Il offre hypocritement de s'en remettre, sans « aucune difficulté », à la décision de sa mère, comme si celle-ci n'avait pas toujours trouvé dans la profondeur de son sens chrétien le secret de garder en pareille matière la plus délicate réserve. Il allègue les « obligations nombreuses » qu'impose le sous-diaconat et qui lui dévoreraient tout son temps : lesquelles, en dehors du bréviaire ? Il allonge à plaisir la durée du temps que demande la récitation correcte et pieuse du bréviaire. Il fait passer avant le devoir de la prière, avant la joie de se donner à Dieu, l'hébreu et les cours du Collège de France ; il savait déjà que sa mère s'était inquiétée de le voir suivre ces cours, alors si mal famés (revoir, aux *Mélanges* de Louis Veuillot, ce qui est dit des cours de Quinet et Michelet, tous deux professeurs au Collège de France en ces années de lutte pour la liberté de l'enseignement). Renan tranquillise sa mère, puisqu'il ne suit que le cours de M. Quatremère, et « avec la permission et même par l'ordre » de ses supérieurs ; et il ajoute : « Il en est de cette maison (le Collège de France) comme de tout à Paris. Le bien et le mal y sont mêlés, en sorte que celui qui cherche le mal, y trouve le mal; celui qui cherche le bien, y trouve le bien. »

La raison véritable qui le fit reculer au seuil des Ordres sacrés, c'est qu'il n'avait plus la foi [1].

A Saint-Sulpice on fut imprudent de le lancer, dès le séminaire, dans des études au moins prématurées. Il dédaignait la théologie et, deux années durant, ne lui consacra guère qu'une ou deux heures par jour. Le meilleur de son temps allait à l'allemand et à l'hébreu, parfois aussi au syriaque, sous la direction de M. Le Hir. M. Le Hir était d'une bonté qui n'avait d'égale que son érudition ; sa clairvoyance semble en avoir quelque peu souffert. Il choyait Renan. Un autre de ses confrères, M. Carbon, alla jusqu'à suggérer au futur apostat d'entrer dans la Compagnie de Saint-Sulpice. C'est que Renan était en effet la régularité même. Extérieurement, rien à lui reprocher. Il cachait avec soin les plaies dont son âme était rongée. M. Icard, plus pénétrant que d'autres, ne se faisait pas d'illusion ; il notait que la dissimulation était sa note caractéristique ; il lui retira les catéchismes de Saint-Sulpice : Renan se garda bien de se plaindre, sa plainte eût pu donner prise à des soupçons qu'il voulait éviter à tout prix.

« Renan qui ne proféra pas un mot d'excuse à mon observation, raconte M. Icard, avait répondu tacitement dans son âme sournoise ; et je compris que son silence condamnait Saint-Sulpice et sa méthode. Il n'y eut, pas plus pour nous que pour les autres, de surprise lorsque, après les trois ans de séminaire, ce clerc révolté dans son orgueil de savant contre notre modestie de savants orthodoxes, nous dit adieu. — Trois ans trop tard ! ajouta l'abbé Dupanloup. »

IV. — Renan quitta définitivement Saint-Sulpice le 6 octobre 1845. Ses anciens maîtres s'employèrent à lui procurer au collège Stanislas une position avantageuse, qui lui permettrait de préparer aisément ses grades. « Ces MM. de Saint-Sulpice, tout en témoignant me regretter, paraissent fort contents, » écrit-il à sa mère le 17 octobre. A Stanislas, l'abbé Gratry, proviseur, le reçut à bras ouverts. « Tout s'annonce parfaitement ; on me témoigne d'avance beaucoup d'affection et d'égards. » Il suit des cours ; tout va bien ; il rassure sa mère, qui avait ouï parler de la « jeunesse des écoles » : « Pouvez-vous croire, chère mère, que je m'assimile à cette jeunesse méprisable et turbulente, qui ne va à un cours que pour pousser des cris et frapper des pieds ? »

Dès le mois de janvier suivant (1846), il passait avec succès l'examen du baccalauréat, annonçait son intention de se présenter pour la licence au mois d'octobre de la même année ; quant au doctorat, il n'y voyait « qu'un travail d'amateur, livré au choix de chacun. On prend une thèse, que l'on travaille à sa manière. Puis on la fait imprimer, et on la soutient en Sorbonne. Voilà en quoi consiste cette dernière épreuve, qui n'est plus

[1] « Nous eûmes, raconte son condisciple l'abbé Cognat, la veille de l'ordination, une longue conversation où nous échangeâmes nos pensées et nos sentiments sur la décision grave que nous avions prise l'un et l'autre, lui de reculer, moi de faire le pas irrévocable en recevant le sous-diaconat. Je lui témoignai le regret d'être séparé de lui dans une circonstance aussi solennelle. Je lui rappelai les paroles du prophète : *In domo Dei ambulavimus cum consensu.* Pourquoi ne marchions-nous pas ainsi jusqu'au bout ? Sans chercher à me détourner directement de ma résolution, il me laissa entrevoir qu'il la jugeait imprudente. « Je m'engageais à professer des vérités qui me paraissaient aujourd'hui évidentes, absolues. En serait-il toujours ainsi ? Qui peut affirmer avec certitude que ce qui lui semble la vérité d'aujourd'hui ne sera pas l'erreur de demain ? N'est-il pas meilleur, plus moral de tenir son esprit exempt d'arguments et libre de suivre la vérité partout où elle se montre ? » Ces objections supposaient évidemment que le christianisme n'était pas la vérité absolue, et que par conséquent celui qui me les faisait n'avait ni la foi ni même la certitude qu'il y eût pour l'homme des vérités absolues. Je ne vis pas alors cette conséquence, à laquelle rien, dans mes rapports habituels, avec M. Renan, ne m'avait préparé. Il ne m'avait, en effet, jamais fait la confidence de ses doutes sur le fond même de la religion chrétienne. Ce ne fut que pendant les vacances de 1845 qu'il me révéla son âme toute entière dans des lettres qui me causèrent un étonnement douloureux... »

qu'un exercice honorifique. » (Lettre du 25 janvier 1846).

Il quittait cependant Stanislas pour s'installer dans une pension voisine, où il aurait, disait-il, plus de temps pour travailler [1]. Il prévoit la peine que ce changement va causer à sa mère : « Maman, chère maman, je me jette à vos genoux pour vous en demander pardon ! » (25 janvier 1846). Et à quinze jours de là (8 février) : « Maman, bonne maman, me le pardonnerez-vous ? » Evidemment le pardon maternel n'était pas douteux ; mais voyez un peu comment le jeune homme le reçoit, comment il se rebiffe à l'idée seule d'avoir reçu un « pardon », et donc ce qu'il y avait de menteur dans ces demandes répétées de pardon : « Vous me *pardonnez*, dites-vous, pauvre chère maman ; hélas ! j'ai donc commis une faute ? une faute envers ma mère, oh ! j'en serai toute ma vie inconsolable. » (Lettre du 24 février).

La dernière lettre est du 3 septembre 1846. La pauvre mère avait sans doute entendu parler du désarroi intellectuel de son fils ; toujours est-il que celui-ci se décide enfin à lui avouer le naufrage de sa foi :

... Que faire contre mon devoir, ou du moins contre ce que j'ai cru tel ? Ah ! sans doute j'eusse été bien plus infidèle à mon passé si suave et si pur, si du moment où le doute a commencé à agiter mon âme, j'eusse poursuivi une carrière qui exige la plus absolue conviction. Ne croyez pas, chère mère, que le moindre changement se soit opéré dans mon cœur. Je suis toujours le même que vous m'avez formé ; mes goûts, mes affections n'ont pas changé de place ; les principes de ma vie étaient placés trop haut pour que la tempête qui a agité les régions inférieures ait pu les atteindre. Eh quoi ! *pourriez-vous croire que la vertu ne puisse se séparer de telle ou telle croyance particulière, et que le Père que nous avons au ciel ne puisse être adoré que sous un seul nom ?*

Ma vocation, dites-vous, mère chérie, semblait m'appeler ailleurs ? Chère mère, *je ne connais qu'une vocation pour l'homme :* c'est de réaliser l'idéal de sa nature, c'est de s'élever du cercle méprisable des jouissances vulgaires *au monde supérieur de la vertu et de la science...* Tandis que la chaste beauté du devoir et les jouissances d'un cœur noble et pur seront le mobile de mon existence, non, je ne croirai jamais avoir renié mon passé, ni manqué à la voix de la Providence. Gardons-nous de croire, chère mère, que l'homme naisse sous une étoile fatale, qui lui marque invinciblement sa place dans l'ordre de l'univers. Sa vocation particulière n'est-elle pas celle qui, à chaque phase de son existence, résulte de ses *croyances actuelles* et des *besoins de son cœur ?...*

... Et puis, mère chérie, ne croyez plus que mon âme renferme pour vous aucun mystère. Elle n'en a jamais eu, chère mère ; si j'ai voulu laisser conclure certaines choses sans les dire, si j'ai voulu tarder à dire ce qu'on pouvait retarder, une seule pensée m'a guidé, celle d'épargner à ma mère d'inutiles alarmes ; si j'ai mal réussi, j'ai été malheureux, mais non pas coupable, non pas dissimulé... Ma conscience et mon cœur me suffisent. Une seule cause, et elle est honorable, m'a fait quitter la voie où *mes convictions d'enfance* m'avaient engagé : que cette cause cesse, et j'y rentre avec joie et bonheur ; oui, chère mère, à l'instant même, à l'heure même. En attendant, quel est l'honnête homme qui ne m'approuverait et ne m'estimerait en me voyant sacrifier à ma conscience le bonheur et le charme le plus doux de ma vie... ?

Tout Renan est déjà dans ces lignes, avec son perpétuel chassé-croisé de faux-fuyants et d'échappatoires, d'audace obséquieuse, d'effronterie cauteleuse et de souplesse insaisissable. — Ici s'arrête cette correspondance. La série chatoyante des évolutions postérieures de la pensée de Renan a été étudiée ici en 1898, p. 894-899.

V. — A la même époque grandissait un autre jeune homme, de quelques années plus jeune que Renan, Hippolyte Taine. Tous deux devaient entrer le même jour à l'Académie française. Tous deux devaient être de grands séducteurs d'âmes, de grands démolisseurs. Mais que leurs caractères étaient dissemblables ! Tout sonne faux chez Renan ; tout sonne clair et vibre à la lumière chez Taine. Taine est la franchise même ; et c'est pourquoi il n'a jamais excité la répulsion qui s'attache à Renan. On maudit son œuvre, mais il n'est pas possible de se défendre d'une vive sympathie pour l'homme. Il n'a jamais eu en vue autre chose que la vérité. Toute sa vie il l'a poursuivie avec une infatigable ardeur. Elle a été sa seule passion. Même quand il passe à côté ou aux antipodes, on sent qu'il la cherche, et qu'il ne cherche qu'elle, dans l'angoisse souvent et les ténèbres. Tout en lui est droit et franc. Sa franchise, à la dernière période de sa vie, lui coûta sa popularité. Tant qu'il ne s'était attaqué qu'à Dieu, le siècle avait applaudi ; le jour où il regarda en face la Révolution et lui dit brutalement son fait, ce fut fini. Il mourut quelques mois après Renan (5 mars 1893) ; mais il ne fut pas un instant question pour lui de funérailles nationales.

La *Revue des Deux Mondes* (1er mai 1902) vient de publier quelques-unes de ses lettres de jeunesse, adressées à Prévost-Paradol, à sa mère, à ses maîtres [1]. On était aux années de la seconde République. Il venait de doubler le cap de ses vingt ans (né en 1828). Quelle belle jactance ! quelle magnifique confiance en lui-même ! quelle ardeur incomparable ! Quelle fougue de jeunesse ! Il veut tout apprendre, tout comprendre. Aucune science ne doit lui rester étrangère ; toutes les métaphysiques

[1] C'est dans cette pension qu'il fit la connaissance de Berthelot. « J'ai porte à porte de ma chambre un voisin des plus aimables. C'est un jeune homme qui se prépare à prendre ses grades dans la science, après avoir remporté au lycée Henri IV et au grand concours les plus brillants succès. C'est le fils d'un des plus célèbres médecins de Paris, M. Berthelot. J'ai connu peu de jeunes gens aussi distingués, aussi religieux, aussi graves ; il semble que nous fussions taillés l'un pour l'autre. » (Lettre du 24 février 1846). — Berthelot jeune homme *religieux !* La découverte vaudrait la peine d'être vérifiée. Mais peut-être n'y a-t-il là qu'un nouveau mensonge de Renan à sa mère. Et puis surtout, Renan n'était plus qualifié alors pour distribuer des brevets de « religiosité. »

[1] Publiées ensuite en un vol. in-16, 3 f. 50, Paris, Hachette. (H. Taine, *Sa vie et sa correspondance. Correspondance de jeunesse, 1848-1853).*

tentent son examen ; il a pour la philosophie des paroles d'amant :

Je veux être philosophe, et, puisque tu entends maintenant tout le sens de ce mot, tu vois quelle suite de réflexions et quelles séries de connaissances me sont nécessaires. Si je voulais simplement soutenir un examen ou occuper une chaire, je n'aurais pas besoin de me fatiguer beaucoup... Mais comme je me jetterais plutôt dans un puits que de me réduire à faire uniquement un métier, comme j'étudie par besoin de savoir, et non pour me préparer un gagne-pain, je veux une instruction complète... Pour comprendre, il faut trouver ; pour croire à la philosophie, il faut la refaire soi-même, sauf à trouver ce qu'ont déjà découvert les autres. (A Prévost-Paradol, 20 mars 1849).

La vérité ne me fuit pas, j'en tiens le principe ; je n'ai pas l'explication universelle, mais *j'ai le principe de cette explication* et SANS PLUS DOUTER NI FLOTTER, j'avance tous les jours dans la connaissance de la vérité. Je vois, je crois, je sais. Je crois de toute la puissance de mon être ; je ne puis pas ne pas croire, puisque toutes les certitudes logiques, psychologiques, métaphysiques se réunissent pour m'affermir dans l'absolue certitude où j'ai trouvé le parfait repos. *Je ne puis pas croire que ma certitude me trompe,* parce que sachant maintenant le principe et la cause de l'erreur, *la méthode que j'ai suivie a été calculée nécessairement de manière à éviter d'elle-même l'erreur ;* je ne puis pas être chassé de mes croyances par quelque contradiction avec un autre principe, puisque le mien est le seul que j'admette et dont je dérive tous les autres, puisque sa nature propre est la conciliation des contraires, puisque enfin toutes mes nouvelles recherches sur des sujets différents apportent de nouveaux soutiens à mes premières preuves. Crois que j'estime assez ma vie et mon bonheur, pour ne pas les confier à quelque chose de fragile. J'ai voulu *plus* que de la géométrie et je l'ai. (Au même, 30 mars 1849).

Quel croyant, quel simple d'esprit a jamais eu une foi plus naïve ?

De la foi il a le prosélytisme. Son ami, Prévost-Paradol, plus jeune que lui d'un an et encore occupé à la préparation de l'Ecole normale, est fasciné par la vie publique, si étincelante, si enthousiaste alors. Comme Taine le plaint ! et quelle ardeur il met à l'entraîner à sa suite à la conquête de la philosophie !

Sérieusement, mon cher, peux-tu vivre de la vie politique ou de ce qu'on appelle la vie réelle quand tu as ces pensées devant toi ? Peux-tu aimer de TOUTE ton âme autre chose que les choses parfaites que découvrent la science et la réflexion intérieure ? Et ne sens-tu pas que *lorsque nous donnons cet amour à une créature finie et réelle, nous ne le donnons que par illusion,* nous figurant que cet être est parfait, et l'habillant de toute l'excellence que nous voyons dans ce modèle divin ? Je ne sais si les choses se passent en toi comme en moi ; mais je confesse que l'amour infini que je porte comme tous les hommes au fond du cœur, se trouve toujours empêché dans son essor, lorsqu'il s'adresse aux réalisations finies de l'essence parfaite ; je ne sais quelle malheureuse clairvoyance me montre qu'ils manquent de ceci ou de cela et qu'ainsi ils ne peuvent partout donner prise à l'amour...

Ne sens-tu pas de quelle amère douleur peut-être un jour tu seras saisi, lorsque, après une bataille, vainqueur ou vaincu, parmi tous les débris que les luttes politiques vont jeter à terre, tu douteras de toi et tu te demanderas si tu as bien servi la bonne cause ?

Quelle tragique signification prennent ces dernières paroles quand on songe au destin qui était en effet réservé à Prévost-Paradol, alors âgé de dix-neuf ans, engagé bientôt dans une opposition infatigable au régime du Deux-Décembre, rallié à l'Empire au dernier moment (janvier 1870), et se suicidant au mois de juillet suivant aux premières nouvelles des victoires prussiennes et du désarroi du gouvernement impérial !

Lui, Taine, il croyait posséder « le bréviaire invincible », la philosophie, « la géométrie des choses », la science, « ancre qui fixe l'homme. » Quel homme ! et quelle force s'il eût été chrétien ! Lui-même se rendait compte du tempérament d'apôtre qui bouillonnait en lui :

Je reviens toujours sur le même sujet, mon cher Prévost, pardonne-moi et dis-moi sincèrement si je ne te lasse pas. Avec mon adoration pour les vérités de raison et la confiance absolue que j'ai dans le pouvoir de l'intelligence, *je ressemble à un catholique qui ne sait parler que de l'Eglise et de la foi.* Mais, du moins, je puis prouver ce que j'avance, et, pour se mettre hors des prises de la doctrine qui me possède, il faut s'être mis en dehors de la raison... La philosophie est une science, comme la géométrie ; et c'est la science la plus haute et la plus lumineuse de toutes ; mais elle n'est pas une courtisane ; elle sait de quel prix sont ses faveurs ; elle ne les donne pas à tous, tout de suite ; il faut une longue assiduité, et un sincère amour, pour les mériter et les obtenir. — C'est pour cela que je ne cesserai de t'exhorter à te tourner vers elle, et à te faire son fidèle serviteur. Je ne connais pas de joie humaine, ni de bien au monde qui vaille ce qu'elle donne, c'est-à-dire l'absolue, l'indubitable, l'éternelle, l'universelle vérité.

Combien il était loin de la chercher dans la foi chrétienne, cette « éternelle vérité », c'est ce que nous révèle, en termes effrayants, une lettre du 18 avril 1849 :

Encore un mot : tu as bien souffert, en entendant ton jeune ami dire : *Qui sait si en mourant je n'appellerai pas un prêtre ?* — Avec tes opinions chancelantes et probables, es-tu sûr que tu n'en feras pas autant ?

Ne ris pas. M. Gratry, élève des plus distingués de l'Ecole polytechnique, ayant obtenu le prix de philosophie au concours, adepte passionné de Saint-Simon pendant longtemps, s'est fait prêtre catholique. Il est notre aumônier maintenant.

Cela est terrible à penser, n'est-ce pas ?

Quel mépris ! un mépris du Christ qui n'a d'égal que son mépris pour l'humanité :

Comme toi, j'en suis venu à un grand mépris des hommes, tout en gardant une grande admiration de la nature humaine ; je les trouve ridicules, impuissants, passionnés comme des enfants, sots et vaniteux, et surtout niais à force de préjugés ; tout en conservant les formes extérieures de la politesse, je ris tout bas, tant je les trouve laids et idiots ; n'est-ce pas là ce que tu sentais si vivement l'an dernier ? Tu me le disais, et je ne t'écoutais pas, perdu dans la contemplation de l'homme en soi ; j'en suis venu où tu en es, mais en gardant mes premières opinions sur la nature de l'homme et mon amour profond pour cette chose si belle et si vaste ; et ces deux sentiments se concilient très bien ; car c'est un sujet de plus de prendre les hommes en pitié, que de voir qu'avec une si parfaite essence ils ne parviennent qu'à être des imbéciles, des frénétiques ou des coquins. (Lettre du 20 mars 1849).

Mais, tant de sottise avec une « nature » si admirable, tant de détraquement avec une « si parfaite essence », tant de ruines sur un fondement si

merveilleux : n'est-ce pas le dogme chrétien du péché originel ?

Taine, sur la fin de sa vie et dans son dernier volume, appliquera au christianisme toute son ardeur d'investigation scrutatrice ; et il écrira des pages splendides, qui sont d'un admirable honnête homme, mais jamais d'un croyant. La foi, la grâce, imaginations mystiques *(Origines*, t. VI, p. 96, 114 et 115) ; les actes de la piété catholique, superstitions, produits de la sensibilité, ou moyens combinés par l'Eglise pour retenir l'empire des âmes ; les retraites et exercices spirituels, méthode savante « pour renverser l'ordre des certitudes, de telle sorte que les choses réelles paraissent de vrais fantômes, et que le monde mystique semble être la réalité »...

Et il n'y a que cela cependant, il n'y a que cela d'efficace : « Il n'y a que le christianisme pour nous retenir sur notre pente natale, pour enrayer le glissement insensible par lequel, incessamment et de tout son poids originel, notre race rétrograde vers ses bas-fonds ; et le vieil Evangile est encore aujourd'hui le meilleur auxiliaire de l'instinct social. » *(Origines*, t. VI, p. 119).

Et tout cet Evangile ne repose que sur des illusions définitivement dissipées par la science : illusion la Rédemption, illusion la Providence, illusion l'existence de Dieu, illusions l'âme, la liberté, le devoir !... Mais comment donc ? Vivre sur des illusions ! Si l'on est sincère, il faut lâcher les illusions et se rendre à la vérité... Mais la vérité, c'est le mal, c'est la déchéance humaine... L'humanité n'aura-t-elle donc d'autre alternative que d'aller au vrai et d'y trouver en même temps le mal, ou d'aller au bien et d'y trouver en même temps l'erreur ?

Alternative passagère en tout cas. Car l'issue du conflit est certaine, la vérité aura nécessairement le dernier mot, et le dernier mot de la vérité sera *le règne définitif du mal.*

Voilà l'aboutissement de la logique humaine et de la philosophie isolée des lumières surnaturelles. Taine, dont nous avons longuement raconté autrefois l'évolution et l'œuvre *(Ami*, 1895, p. 17-31) [1], Taine mourut inopinément, sans avoir dit le dernier mot qu'espéraient pour lui les admirateurs de sa franchise. Mais il avait pris, des années auparavant, ses mesures en vue de ses

[1] A la suite de quelle crise il perdit la foi, on ne le sait trop. Toutefois, un nouveau fragment, inédit jusqu'ici, vient de paraître dans le *Correspondant* (25 mai 1902), qui jette quelques lueurs sur ses années d'adolescence. C'est un travail de 52 pages qu'il écrivit en mars 1848, âgé de vingt ans et élève de philosophie au lycée Bourbon. L'essai a pour titre : *De la Destinée*, et débute par une manière de confession intellectuelle dont nous donnons les phrases significatives :

« *Jusqu'à l'âge de quinze ans*, j'ai vécu ignorant et tranquille. Je n'avais point encore pensé à l'avenir, je ne le connaissais pas ; *j'étais chrétien* et je ne m'étais jamais demandé ce que vaut cette vie, d'où je venais, ce que je devais faire...

« La raison apparut en moi comme une lumière ; je commençai à soupçonner qu'il y avait quelque chose au delà de ce que j'avais vu ; je me mis à chercher comme à tâtons dans les ténèbres. *Ce qui tomba d'abord devant cet esprit d'examen, ce fut ma foi religieuse.* Un doute en provoquait un autre ; chaque croyance en entraînait une autre dans sa chute... Je me sentis en moi-même assez d'honneur et de volonté pour vivre honnête homme, même après m'être défait de ma religion ; j'estimai trop ma raison pour croire à une autre autorité que la sienne ; je ne voulus tenir que de moi la règle de mes mœurs et la conduite de ma pensée ; je m'indignai d'être vertueux par crainte et de croire par obéissance. L'orgueil et l'amour de la liberté m'avaient affranchi.

« Les trois années qui suivirent furent douces ; ce furent trois années de recherches et de découvertes. Je ne songeais qu'à agrandir mon intelligence...

« (A la fin de la rhétorique). Malgré la chute de mon christianisme, j'avais conservé les croyances naturelles, celle de l'existence de Dieu, celle de l'immortalité de l'âme, celle de la loi du devoir. J'en vins à examiner sur quels fondements j'appuyais ces croyances : je trouvai des probabilités et aucune certitude ; je trouvai faibles les preuves qu'on en donnait ; il me sembla que l'opinion contraire pouvait contenir une part égale de vérité ; ou plutôt il me sembla que toutes les opinions étaient probables ; je devins sceptique en science et en morale ; j'allai jusqu'à la dernière limite du doute ; et il me sembla que toutes les bases de la connaissance et de la croyance étaient renversées.

« *Je n'avais encore lu aucun philosophe ;* j'avais voulu conserver une liberté entière à mon esprit, une indépendance complète à mon examen. Aussi j'étais plein à ce moment d'une joie orgueilleuse ; je triomphais dans mes destructions ; je me complaisais à exercer mon intelligence contre les opinions vulgaires ; je me croyais au-dessus de ceux qui croyaient, parce que, lorsque je les interrogeais, ils ne me donnaient aucune bonne preuve de leur croyance ; j'allais toujours plus avant, jusqu'à ce qu'un jour *je ne trouvai plus rien debout.*

« Je fus triste alors ; je m'étais blessé moi-même dans ce que j'avais de plus cher ; j'avais nié l'autorité de cette intelligence que j'estimais tant. Je me trouvais dans le vide et dans le néant, perdu et englouti. Que pouvais-je faire ? Toutes mes croyances étant abattues, la raison me conseillait l'immobilité et la nature m'ordonnait l'activité...

« ... Pendant les premiers mois de la classe de philosophie, cet état me fut insupportable ; je ne trouvais que des doutes et des obscurités... Puis, fatigué des contradictions, *je mis mon esprit au service de l'opinion la plus nouvelle et la plus poétique ; je défendis le panthéisme à outrance ;* je m'attachai à en parler en artiste ; je me complus dans ce monde nouveau, et, comme par jeu, j'en explorai toutes les parties. *Ce fut mon salut.*

« En effet, dès lors, la métaphysique me parut intelligible et la science sérieuse. J'arrivai, à force de chercher, à une hauteur d'où je pouvais embrasser tout l'horizon philosophique, comprendre l'opposition des systèmes, voir la naissance des opinions, découvrir le nœud des divergences et la solution des difficultés. Je sus ce qu'il fallait examiner pour trouver le faux ou le vrai. Je vis le point où je devais porter toutes mes recherches. Je possédais d'ailleurs la méthode ; je l'avais étudiée par curiosité et amusement. Dès lors, je me mis avec ardeur au travail ; les nuages se dissipèrent ; je compris l'origine de mes erreurs ; j'aperçus l'enchaînement et l'ensemble.

« Aujourd'hui, j'expose ce que je crois avoir trouvé ; mais, *en ce moment même, je prends l'engagement de continuer mes recherches*, de ne m'arrêter jamais, croyant tout savoir, d'examiner toujours de nouveau mes principes ; c'est ainsi seulement qu'on peut arriver à la vérité. »

Sans doute Taine a noblement, et jusqu'au dernier jour, rempli « l'engagement » moral de l'étudiant de vingt ans. Mais quelle pitié et quel malheur que cet adolescent de quinze ans qui juge de son haut le christianisme, qui le condamne au premier examen, qui ensuite, par fatigue des contradictions et comme pour faire une fin, se voue (au petit bonheur) au service de l'opinion « la plus nouvelle et la plus poétique » ! Et quelle chimère est-ce donc que l'homme pour qu'un des cerveaux les plus puissants du XIX[e] siècle ait pu s'imaginer ainsi très sérieusement servir et respecter la vérité !

funérailles : il ne voulait pas d'une cérémonie catholique qui eût paru un désaveu de ses doctrines, et d'autre part son horreur de l'esprit de secte lui faisait redouter qu'un enterrement civil ne fût exploité comme un triomphe par les gens de la libre-pensée. C'est pourquoi, désespérant de trouver une solution logique, il avait fait appel, par testament, aux cérémonies peu compromettantes d'un enterrement protestant. Il fut conduit à sa dernière demeure par un pasteur protestant, d'ailleurs avec la simplicité qu'il voulait en toutes choses, sans pompes officielles, sans discours académiques. (C'est ce qui a permis à certains protestants, au moins à l'étranger, de compter Taine parmi les leurs, ce qu'il ne fut jamais).

VI. — Taine a laissé son nom à la langue pédagogique. Il y a, en pédagogie, ce qu'on appelle *la période tainienne,* ou période de culture spéciale, de « spécialisation » qui fait suite à la période de culture générale ou enseignement dit secondaire. Et tout cela, ce sont de bien pesants vocables ; mais comme ils se font légers, sveltes et souples sous la plume agile et fine qui vient d'écrire les *Lettres à ma nièce !* (M. Marcel Prévost, dans la *Revue de Paris,* 15 avril et 15 mai 1902). C'est le cas de croire que, pour parler des jeunes filles, il a, comme Diderot voulait qu'on fît, trempé sa plume dans l'arc-en-ciel et jeté sur le papier la poussière des ailes du papillon.

La « période tainienne », pour un Taine, s'inaugure à quinze ou seize ans, mais, pour le commun des mortels ou des mortelles, ne commence que vers dix-sept ou dix-huit ans et s'étend jusqu'aux environs de vingt-cinq ans, « sept ou huit années de sève montante, dit Taine, et de production continue, bourgeons, fleurs et fruits... » C'est l'âge aussi du mariage pour les jeunes filles, de la maternité, de la fondation de la famille ; et c'est là un épanouissement, une fructification qui en valent bien d'autres... Glissons, mortelles, n'appuyons pas. Retenons seulement que la plupart n'accroîtront guère leurs connaissances scolaires à partir de seize ou dix-huit ans. Il faut donc qu'à cet âge elles aient compris ou appris ce que doivent avoir appris ou compris les gens dits « cultivés ».

Etre cultivé, ce n'est pas l'avoir été. Un esprit, comme une terre, ne mérite l'épithète de « cultivé » que quand l'effet de la culture persiste. La campagne romaine fut une des plus fertiles du monde : dira-t-on pour cela que le steppe splendidement stérile déroulé aujourd'hui entre Saint-Jean-de-Latran et les monts Albains est une terre cultivée ? Beaucoup d'entre nous devraient dire : « Je fus cultivé. » Enfermons-nous dans une chambre avec encre, plume, papier blanc, et rédigeons un mémoire de notre science sur une matière qui ne soit pas notre spécialité, notre métier : nous ne remplirons pas cinq pages, et le texte de ces pages déshonorerait un élève de cinquième. Des dames vous disent : « A quinze ans je parlais l'anglais couramment, aujourd'hui je n'en sais plus un mot. » Ma chère, vous eussiez mieux employé votre temps à ne point l'apprendre, car c'est justement hors de l'école que les langues vivantes sont d'un usage avantageux.

Etre cultivé, cela ne veut pas dire : être spécialement savant en quoi que ce soit. Le plus érudit numismate est un homme sans culture s'il ne possède pas cet ensemble de notions grâce à quoi, selon le mot de Térence, rien d'humain ne vous est étranger. La vraie culture est générale ; elle est l'opposé de la spécialisation.

On vous dira que la culture générale n'est plus possible aujourd'hui, parce que le trésor des connaissances s'est démesurément accru et que l'esprit humain, s'il veut l'acquérir, se condamne à la banqueroute. Non. Il n'est pas vrai qu'un esprit ait plus à comprendre et plus à retenir aujourd'hui qu'au XVIe siècle, par exemple, pour mériter l'épithète de cultivé. Alors comme aujourd'hui, il y avait des théories de physique, de chimie, une science de la terre et des éléments ; et s'il vous prend fantaisie d'ouvrir un des livres de ce temps-là, vous verrez que, pour être moins fondées sur l'observation, ces théories n'en étaient pas plus simples. Et alors comme aujourd'hui, un spécialiste sans culture générale était un organisme incomplet, réputé pour tel.

Etre cultivé, c'est n'être en quoi que ce soit un ignorant. On ne peut pas réduire le nombre des matières, puisque alors la culture ne serait plus générale. Il faut seulement se limiter aux notions essentielles, à ce que Molière appelait « des clartés de tout », des clartés, et non des obscurités ou des pénombres. Ce que l'enseignement perd en étendue, il le gagne en profondeur ; et encore la perte en étendue n'est-elle qu'apparente, puisque le soi-disant savoir étendu n'est que superficiel et s'efface aussitôt. Or, ouvrez nos manuels de géographie, ou d'histoire, ou d'histoire naturelle, ou nos grammaires : une personne qui possèderait un quelconque de ces ouvrages serait, en la matière, tout à fait érudite. Et c'est *tous à la fois* qu'on prétend inculquer à nos esprits adolescents ! L'élève ne retient de tout ce fatras qu'un infime résidu, composé d'éléments disparates... Ne serait-il pas plus logique de composer à l'avance ce résidu d'éléments essentiels, bien alliés ensemble, et de s'en tenir là ?

Vous direz : c'est à l'élève à choisir ses éléments, à butiner où le porte son génie, à inventer ses méthodes de travail... Mais, de grâce, songez à ce que sont un garçonnet ou une fillette de onze ans, de douze ans, de quinze ans même ! Vous vous imaginez qu'ils vont faire un choix dans le fatras dont vous les accablez ! Ils ne choisiront rien du tout, ou bien c'est le hasard qui choisira pour eux, au petit bonheur de leur attention distraite. Quiconque a interrogé sait avec quelle incohérence grands noms et minuscules détails se mêlent et se heurtent dans les réponses éperdues

des écoliers et plus encore des écolières. — Que savez-vous de Marie-Antoinette ?— C'était la femme des Etats généraux, répond une pauvre enfant de treize ans. Une autre, à qui on parle de Louis XIV, lui fait signer le traité de Tilsitt. Une troisième, interrogée sur Charlemagne, répond qu'il portait un habit vert...

Vous direz qu'il faut offrir à l'enfant bien plus de notions qu'il n'en doit retenir, parce que forcément il se fait à la longue une déperdition, une évaporation plus ou moins considérable dans ce jeune esprit. — Mais, tout au contraire, il ne s'évaporera plus rien du tout, parce que, les notions minimum qu'on lui imposera, l'enfant les recevra à un état de densité et avec une force de pénétration qui ne leur permettront plus de s'évaporer. Il faudra beaucoup plus de temps pour enseigner ainsi, bien sûr; mais aussi cherchera-t-on à ne plus lui enseigner qu'un très petit nombre de choses qui, du moins, une fois enseignées, feront vraiment et définitivement corps avec son esprit et partie de sa fortune intellectuelle.

Et ne pas changer de manuel ! « Chaque éditeur classique envoie ses produits récents aux professeurs, à chaque renouveau scolaire; pour peu que le bouquin plaise au professeur, voilà l'élève obligé de déménager une chambre de son esprit... L'élève de dix ans n'a dans l'esprit qu'une page blanche : si vous gravez dessus plusieurs épures successives, il en résulte un gribouillage où nul dessin ne se reconnaît. » — Ne dites pas que le même livre ne saurait convenir à dix ans et à quinze. Le livre scolaire bien fait convient à tous les âges, moins approfondi d'abord, pénétré plus tard jusqu'au fond. S'adapter aux âges divers de l'écolier, c'est le vrai signe du bon livre scolaire. C'est aussi le signe des œuvres de littérature vraiment *classiques*, vraiment formatrices de l'âme adolescente : voyez les fables de La Fontaine. Mais où sont les bons livres scolaires ? Pour y réussir, il faut deux conditions rares l'une et l'autre, et plus rarement encore conjointes : être un grand savant et un grand pédagogue; être parvenu à ce sommet de la connaissance d'où l'importance relative des notions apparaît au premier coup d'œil, d'où nul rapport ne vous échappe ; et, en même temps, se rappeler les difficultés qu'on eut à apprendre soi-même.

Timeo hominem unius libri. Blaise Pascal n'avait reçu dans son jeune âge aucune culture littéraire; adolescent, il lut les *Essais* de Montaigne, mais il les lut à fond. Toute sa culture antique sort de là : à lire les *Pensées*, elle paraît énorme. La *Cyropédie*, un livre de l'*Iliade* et un de l'*Odyssée*, possédés par un élève de seize ans, constituent une bonne culture grecque. Pour la culture latine, les *Mœurs des Germains*, un livre des *Géorgiques*, deux ou trois épîtres d'Horace. On dira que l'élève ignorera la plupart des chefs-d'œuvre avec ce système ? Mais n'en est-il pas ainsi dès à présent ? Quoi de plus arbitraire (ou de plus bouffon) que les choix imposés alternativement par le flux et le reflux des programmes ?... Une bonne anthologie, qui vous donne des clartés de tout...

Heureuses nièces des grands hommes, à qui l'on trace des programmes si gentils ! Mais tout le monde ne peut pas être nièce de M. Marcel Prévost ; et, pour le commun de nos jeunes filles, le mot de Mlle Sauvan, première inspectrice des écoles de la ville de Paris il y a quarante ans, n'a rien perdu de son à-propos : « Qu'une femme sache lire l'Evangile et ourler ses mouchoirs, voilà son vrai mérite [1]. » Savoir lire l'Evangile, c'est beaucoup, non seulement pour la vie future, mais pour la vie présente et pour l'intelligence des choses de la vie présente.

Au lieu de cela, on nous fait des légions de « *désaccordées,* » suivant le mot mis en circulation l'autre jour par M. Daubresse *(Revue Bleue,* 3 mai 1902) et destiné peut-être à la même vogue que les « *Déracinés* » de M. Maurice Barrès. « Sorties du rang qui leur était assigné et qu'elles gardaient docilement (je n'ai pas dit servilement) dans la société où elles vivaient, les femmes ne sont plus, à l'heure présente, au diapason de leur milieu ; elles sont et peuvent être qualifiées, à tous points de vue, de *désaccordées*. Comme ces clavecins aux cordes différemment tendues..., les éléments psychiques féminins ont subi des tensions différentes, et l'ensemble de leurs vibrations est loin d'être harmonieux, au moins d'une harmonie présentement acceptable. »

La culture générale, bien entendue, peut être de mise pour les jeunes filles des classes riches ; mais pour les autres, qui doivent vivre de leur travail ? On a gaspillé ses meilleures années, et l'on arrive à dix-sept ou dix-huit ans, pourvue de brevets. Que faire ? On ne peut songer, à cet âge, à une profession manuelle : on n'entre pas dans un atelier de modiste ou de couturière à dix-huit ans ; et puis, ce ne serait pas la peine d'avoir appris tant d'histoire ancienne, de physique ou de chimie pour coudre des corsages ou garnir des chapeaux. Le travail intellectuel a détaché du travail manuel ; il y a un déplacement d'activité. On nous raconte que Mme Roland, l'Egérie de la première République, épluchait du persil en lisant Plutarque ; mais la vie ne se gagne pas à éplucher du persil. On se pousse aux carrières libérales, et 8.000 aspirantes se rencontrent un jour à solliciter un emploi dans les écoles de la ville de Paris. (Le chiffre parut si énorme qu'une sélection fut opérée en 1898 : le nombre des postulantes fut ramené à 1.014 : que sont devenues les autres ?...). — L'enseignement public encombré, reste l'enseignement privé. Pauvres filles qui remplissent les agences, qui colportent leur science inutile, leur pauvre

[1] *Mademoiselle Sauvan, sa Vie, ses Œuvres,* par E. Gossot, professeur au lycée Louis-le-Grand, in-12, 2 fr.) Paris, Téqui. *(Ami,* 1897, p. 638).

bagage gonflé de vide, qui sollicitent de courtiers malappris des leçons, une place de gouvernante, d'institutrice, n'importe quoi ! et à quelles conditions ! Ecoutez, entre tant d'autres, l'histoire suivante, certifiée authentique.

Dans un riche quartier de Paris, un salon encombré de bibelots. Depuis longtemps déjà, une future institutrice attend la dame du logis, qui se décide enfin à paraître : sémillante, pomponnée, parfumée, très femme :

— Vous êtes l'institutrice envoyée par Mme X...?

— Oui, madame.

— Vous avez le brevet supérieur ?

— Oui, madame.

— Vous savez le piano ?

— Assez bien.

— L'anglais ?

— Je le parle couramment.

— Vous dessinez ?

— Un peu.

— Je vous ai demandé pour un enfant de quatre ans.

— !...

— Voici mes conditions. Deux heures le matin. Vous allez déjeuner au dehors, c'est très facile, nous sommes à deux pas des boulevards. *(Que voulait-elle dire ??)*. L'après-midi, vous revenez de deux à sept. Vous partez à l'heure du dîner. Je donne *quarante francs par mois*.

Et comme, à l'énoncé de cette somme dérisoire, la jeune fille se lève sans mot dire, la dame ajoute, très pincée :

— Vous n'acceptez pas !... J'en trouverai bien une, *j'en ai tous les jours plein mon antichambre*.

Combien il y en a, de ces filles, de ces femmes de valeur, qui poursuivent, qui chassent, qui traquent l'élève, le bienheureux élève qui leur permettra de gagner quelque argent !

Il y a encore le commerce ; quelques-unes s'y font place, au prix de quelles fatigues ! et en tout cas, était-il besoin de tant de savoir pour « faire la proposition » au Bon Marché ou au Louvre ?

Il y a les administrations ouvertes aux femmes : postes et télégraphes. Le temps de stage n'y est pas payé : de quoi vit-on pendant le stage ? mystère. — Il y a le Crédit Lyonnais, le Chemin de fer, où l'on gagne en moyenne, payée à la journée, quatre-vingt-dix francs par mois : avec cela, à Paris, habillez-vous, nourrissez-vous, logez-vous et restez sages !

Jugez de l'état d'esprit qui, dans ces conditions, se développe en un cœur de vingt ans, encombré d'histoire et de mathématiques, grisé de vaines promesses, à demi peut-être déjà détaché des croyances de la première enfance. La modestie naturelle de beaucoup de jeunes filles leur fera croiser les mains sur leur cœur dans une chaste et discrète attitude pour en comprimer les battements : supposez-vous alors qu'il ne palpite point ? D'autres se laisseront dénouer ces mains enlacées... Quelle police officielle a le droit de leur jeter la pierre ?

... Et nous voilà ramenés insensiblement à des réflexions voisines de celles que nous inspirait l'an dernier la *traite des blanches*. *(Ami,* 1901, p. 598-599). Quand nos amis liront ces lignes, une conférence se sera tenue à Paris (15 juillet 1902) où la science libre unira ses efforts à ceux des délégations officielles de presque tous les Etats pour assurer enfin la répression de la *traite des blanches*. Mais il ne s'agit plus seulement de scélérats abusant de la crédulité d'une femme ou de sa faiblesse pour la vouer à la débauche en pays lointain. A suivre les discussions très délicates dont la Société générale des prisons a fait précéder la réunion de la conférence de Paris (M. Joly, *Journal des Débats* du 2 mai 1902), la dénomination de *traite des blanches* prend dans le public et même chez les hommes de science une extension intéressante.

Des magistrats, des fonctionnaires de la préfecture de police proposent aujourd'hui de punir, non seulement l'embauchage frauduleux, pour pays étrangers, de femmes abusées par des promesses mensongères, — mais l'embauchage et le racolage de femmes quelconques, *dans leur propre pays*, et même si elles y consentent. Ecoutez cette formule, qui est de M. Feuilloley, avocat général à la Cour de cassation, ancien chef du parquet de la Seine :

« Je ne demande pas qu'on inscrive dans la loi le délit de prostitution ; mais ce que je soutiens (et c'est tout différent), c'est que l'être humain n'est pas dans le commerce et que le trafic de la créature humaine est, par lui-même, illicite et condamnable. Ce que je demande donc, c'est que ce commerce, illicite et contraire au droit naturel, soit réprimé par une sanction pénale. »

M. Puibaraud, le directeur bien connu des recherches à la préfecture de police, contresigne sans hésiter la formule de M. Feuilloley. Tous deux, appuyés sur l'expérience, affirment qu'il faut ériger en délit l'embauchage pur et simple, et non pas seulement l'embauchage accompagné de violence, de fraude ou de séquestration : « Si l'embauchage pur et simple n'est pas défendu, disent-ils, l'embauchage frauduleux réussira toujours à échapper. »

Combien nous sommes loin de là encore ! La loi sur la relégation punit ceux qui favorisent la prostitution d'autrui, mais seulement s'ils favorisent *sur la voie publique* la prostitution s'exerçant *sur la voie publique* (le texte répète expressément deux fois les mêmes mots) : sur quoi, l'ignoble souteneur guette impunément sa complice du coin du cabaret où il l'attend.

Autre exemple de la timidité de la justice : on aurait cru pouvoir frapper, dans tous les cas, l'excitation habituelle des mineures à la débauche ; or un arrêt de la Cour de Cassation de 1860 a décidé que l'excitation, pour être habituelle, devait

s'appliquer *à la même mineure* et que l'habitude visée par la loi n'existait pas si les victimes étaient différentes.

Enfin, en 1895, le Sénat votait un article punissant « l'embauchage *par violence ou par fraude* pour la prostitution et l'emploi des mêmes moyens pour contraindre une femme, même majeure, à se livrer à la prostitution. » — Or, ce texte, adopté par le Sénat, n'a même pas été soumis aux délibérations de la Chambre des députés, qui réserve son intransigeance à d'autres sujets.

Que la conférence de Paris adopte la formule radicale de M. Feuilloley ou qu'elle se borne à des mesures de transition, telles que interdiction absolue du racolage des mineures et protection plus efficace assurée aux majeures contre la fraude et la menace, ce sera toujours un bienfait et l'augure d'un progrès de la morale publique.

VII. — Des *Souvenirs* inédits de Mlle d'Aumale offrent à M. d'Haussonville l'occasion toujours bienvenue de nous parler de Mme de Maintenon *(Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1901), l'une des plus grandes éducatrices de jeunes filles que l'on ait vues, longtemps aussi l'une des grandes calomniées de l'histoire [1]. La publication de sa correspondance par Th. Lavallée lui a ramené un peu de justice. Mais ceux-là mêmes qui sont disposés à la juger avec le plus d'équité sont d'accord pour lui refuser le charme. Ses contemporains et même ses contemporaines, meilleures juges que nous, lui en trouvaient cependant. Un portrait souvent reproduit nous la représente un peu revêche, froide, embéguinée, la figure chagrine, la tête environnée d'une coiffe noire; et nous oublions qu'il fut un temps où on l'appelait *la belle Indienne*, en souvenir des années qu'elle avait passées à la Martinique. Elle avait des yeux qui ravissaient Mlle de Scudéry, et elle les garda jusqu'à la fin de sa vie. A quatre-vingts ans, elle écrit avec enjouement : « Il y a longtemps qu'on ne m'avait parlé de mes yeux; » c'est donc qu'on lui en parlait encore. Elle avait dû repousser tous les assauts des passions masculines et toutes les avances de tendresses dangereuses, « âme grande, esprit juste, cœur droit, dit un portrait découvert par M. de Boislisle dans les cartons de la Bibliothèque nationale, tendre, franche, bonne amie, magnanime, toujours modeste, cachant avec soin une belle gorge, » avec tant de soin, nous raconte Mlle d'Aumale, que ses amies crurent longtemps qu'elle y avait quelque mal, jusqu'à certain jour qu'ayant chaud et s'étant découverte, elles aperçurent au contraire un objet digne d'admiration.

Cette demoiselle d'Aumale, dont les *Souvenirs* et les *Lettres* viennent de voir le jour, née en 1683 et élevée à Saint-Cyr de sept à vingt ans, passa les quinze années suivantes (1705-1719) dans l'étroite intimité de Mme de Maintenon. Elle lui servit de secrétaire jusqu'au bout. L'usage des secrétaires était beaucoup plus répandu alors qu'aujourd'hui. Si quelque femme avait le droit d'en user, c'était assurément Mme de Maintenon. Le nombre des lettres qu'elle a écrites est prodigieux. On en connaît par la publication environ quatre mille. Un certain nombre encore sont inédites; et quand on songe à la vie qu'elle menait, à cette chambre qui du lever au coucher ne désemplissait pas, à ces audiences qu'elle ne pouvait refuser, à ces longs tête-à-tête avec le roi, on se demande comment elle trouvait le temps matériel de suffire à une correspondance si active et toujours si pondérée, si élevée, si précise et si pratique.

Rien n'est touchant comme de sentir, à travers ces *Souvenirs* de Mlle d'Aumale, quels attachements passionnés Mme de Maintenon ne cessa d'inspirer jusqu'au bout aux religieuses et aux demoiselles de Saint-Cyr. Jusqu'au dernier moment elle vécut environnée d'enfants; et les enfants, qui ne se trompent pas à qui les aime, l'aimaient tendrement. « Elle a toujours fort aimé les enfants et à les voir dans leur naturel, et les enfants sentaient si fort cette bonté qu'ils étaient plus libres avec elle qu'avec personne. » Elle choisissait souvent parmi les élèves de Saint-Cyr une enfant qu'elle élevait dans sa chambre, sous ses yeux, et dont la société donnait satisfaction à son instinct maternel. « Vous savez, écrivait-elle, âgée déjà de quatre-vingts ans, à Mme de Caylus, que j'ai le malheur de connaître les sentiments des mères. »

Elle vivait toute pour Saint-Cyr. Elle en espérait tout pour la réforme du régime et de l'éducation dans les autres maisons religieuses. « Il y a, disait-elle, dans l'Institut de Saint-Louis, de quoi renouveler dans tout le royaume la perfection du Christianisme. » La communauté des Dames de Saint-Louis avait bien une supérieure, nommée à l'élection pour trois ans; mais une commission de l'évêque de Chartres, approuvée par le pape, avait, en 1689, nommé Mme de Maintenon supérieure spirituelle (situation extra-canonique, semble-t-il). Elle s'acquittait de ces fonctions avec beaucoup d'application et de minutie. Suivant son expression, « elle s'abîmait dans les marmites, » au point d'expliquer dans une lettre à l'infirmière comment il fallait faire le bouillon pour les malades, ajoutant ce sage conseil : « Apprenez à être un peu cuisinière, car on commande bien plus à propos quand on sait de quoi il est question. » Elle se gardait d'empiéter sur les pouvoirs du confesseur : « Je ne suis pas un directeur bien hardi, » écrivait elle, et en effet, elle conseille volontiers de

[1] Sainte-Beuve feint de rechercher ce que la France a dû à Mme de Maintenon et ne trouve que la commande de la tragédie d'*Esther :* mauvaise plaisanterie, de la part surtout de l'homme à qui la France « doit » le banquet du Vendredi-Saint. — Sous un régime de monarchie absolue, le bien de l'Etat était particulièrement intéressé à ce que son chef ne fût pas la proie d'influences dégradantes. Pour mesurer *la dette de la France envers Mme de Maintenon*, il n'y a qu'à mettre la vieillesse de Louis XIV en regard de celle de Louis XV. (L. de Lanzac de Laborie, *Correspondant* du 10 juin 1902).

s'en rapporter au confesseur sur les questions importantes, entre autres sur celle des communions dont la fréquence était alors (comme aujourd'hui encore en maint lieu) un point si litigieux.

Ses ennemis lui reprochaient ses origines protestantes. Quand elle suggérait quelque mesure de douceur en faveur des huguenots (et c'était sa tendance), on rappelait qu'elle avait été calviniste. En fait, elle avait été baptisée catholique, mais élevée par sa tante dans le protestantisme, puis, vers quatorze ans, s'était convertie à nouveau, mais non sans quelque répugnance. Il lui resta peut-être quelque chose de sa première éducation. C'est ainsi que, de son propre aveu, elle n'aimait pas beaucoup la messe et préférait les vêpres, c'est-à-dire le chant des psaumes, qui est le fond de l'office protestant. Aussi les offices de l'après-midi étaient-ils célébrés avec plus de solennité à Saint-Cyr que ceux du matin ; mais, sans qu'il soit besoin d'y voir des vestiges de calvinisme, n'en est-il pas encore trop souvent ainsi en nombre de couvents où l'on se contente, le matin, d'une messe aussi basse et aussi dépourvue de solennité extérieure que possible, réservant tout le déploiement des splendeurs permises pour le salut du soir?

Sa piété était ferme et simple. Comme prières, elle recommandait toujours aux religieuses les prières communes, « qui ne sont communes, disait-elle, que parce qu'elles sont les meilleures, » le *Pater*, « tous les besoins étant exprimés dans les sept demandes qui y sont renfermées, » l'*Ave Maria*, le *Credo*, le *Confiteor;* comme lectures, l'*Evangile*, l'*Imitation*, les *Soliloques* de saint Augustin, l'*Introduction à la vie dévote*, Grenade et Rodriguez. — Elle ne cessait d'opposer ce qu'elle appelait la *piété droite* à la *dévotion de travers*, et quand on lui demandait ce qu'elle appelait « la dévotion de travers, » elle répondait : « C'est, par exemple, quitter le Saint-Sacrement pour aller prier devant l'image d'un saint; faire des neuvaines pour des bagatelles ; c'est dépenser beaucoup à orner une chapelle pendant qu'on laisse manquer les religieuses malades... Le plus grand nombre des chrétiens fait consister la piété en pratiques extérieures, confessions, communions de temps en temps, long séjour dans les églises, observances des jeûnes...; mais, dans tout le reste : oubli de Dieu, colères, haines, vengeances, mensonges, avarice, parjure, immodestie, chansons libres, etc... — *La piété droite* est celle qui nous attache aux devoirs de notre état... Quand une fille dira qu'une femme fait mieux de bien élever ses enfants et d'instruire ses domestiques que de passer la matinée à l'église, on s'accommodera de cette religion : elle la fera aimer et respecter. »

La question du mariage la préoccupait. Elle raille les pruderies de couvent et les jeunes filles qui faisaient difficulté de prononcer ce mot de mariage : « Quoi ! un sacrement institué par Jésus-Christ, qu'il a honoré de sa présence, dont ses apôtres détaillent les obligations, et qu'il faut apprendre à vos filles, ne pourra pas être nommé ! Voilà ce qui tourne en ridicule l'éducation des couvents. Il y a bien plus d'immodestie à toutes ces façons-là qu'il n'y en a à parler sur ce qui est innocent et dont tous les livres de piété sont remplis... Quand elles auront passé par le mariage, elles verront qu'il n'y a pas de quoi rire. Il faut les accoutumer à en parler sérieusement et même tristement, car je crois que c'est l'état où l'on éprouve le plus de tribulations, même dans les meilleurs. » (Voir là-dessus les sages réflexions de l'*Ami*, 1900, p. 765-768).

Que de choses aimables à glaner à travers ces *Souvenirs*, par exemple sur les représentations d'*Esther* à Saint-Cyr, et sur les aventures qui s'ensuivirent et dont les plus innocentes furent des demandes en mariage, et comment les demoiselles se dissipaient et ne voulaient plus chanter vêpres pour ne pas se gâter la prononciation !

Que de vues fines aussi et pénétrantes sur les ravages du quiétisme à Saint-Cyr ! « On ne parlait plus que de pur amour, de sainte indifférence, de simplicité, laquelle on mettait à se bien accommoder en tout pour prendre ses aises, à ne s'embarrasser de rien, pas même de son salut. » Pour ouvrir les yeux de Mme de Maintenon, il fallut le vigoureux bon sens de son directeur, l'évêque de Chartres, Godet des Marais, et, pour ramener Saint-Cyr à la saine doctrine, l'intervention personnelle de Bossuet, qui vint y faire deux conférences où il traita à fond « les dogmes affreux de l'indifférence pour le salut éternel et de l'oraison passive ; » puis le renvoi par lettres de cachet de trois tenantes obstinées du pur amour ; enfin l'intervention personnelle de Louis XIV, qui adressa d'abord aux Dames de Saint-Louis une lettre assez sévère, datée du camp de Compiègne, et vint ensuite en personne tout à la fois rassurer la communauté qui craignait d'avoir encouru sa disgrâce et lui recommander de tout sacrifier pour conserver la pureté de la foi. — Depuis cette journée où l'on vit Louis XIV, « assis au milieu d'une nombreuse communauté de religieuses, leur parler avec la majesté d'un grand roi et toute la force d'un prédicateur zélé, » il ne fut plus question de quiétisme à Saint-Cyr [1].

VIII. — Ce que devient la direction spirituelle au théâtre sous la plume de nos dramaturges, on a pu le voir l'hiver dernier dans la nouvelle pièce de M. Georges Ancey, *Ces Messieurs*, comédie en cinq actes. Ou plutôt, on ne l'a pas vu, puisque la censure a interdit la représentation ; mais on l'a lu dans l'édition de la *Revue Blanche*. L'auteur, dont les débuts au théâtre remontent à

[1] Le P. Libercier, depuis des années déjà, met son zèle à vulgariser en d'exquis opuscules les enseignements de Mme de Maintenon. Nous espérons bien qu'il nous servira quelque jour la fleur de ces *Souvenirs* de Mlle d'Aumale *sur Mme de Maintenon*, qui viennent de paraitre en un vol. gr. in-8 de CI-301 p., avec portrait en héliogravure, 7 fr. 50, Paris, Calmann Lévy.

une bonne douzaine d'années, croyons-nous, et qui n'a cessé de donner l'impression du faux, — l'auteur a voulu, nous dit-il, « montrer la terrible influence que peut prendre le prêtre sur la femme,... et cela inconsciemment, sans préméditation d'aucune sorte, par ce seul fait qu'il porte un splendide uniforme d'officiant et qu'il a de beaux gestes. » — Voilà qui ne nous promet pas une psychologie très profonde.

On est à la campagne. Le curé, trente ans, très zélé. Henriette, veuve sans enfants, jeune encore et jolie, sensuelle de tempérament et coquette d'habitude, tombée dans la dévotion. « Il y a en toi, lui dit Pierre son frère (marié et père), un mélange bizarre d'aspirations dévotes et de regrets mondains, une contradiction de piété fervente et de souvenirs légers .. Tu es dévote, et dans le fond tu es restée mondaine ; tu es à la fois croyante et sceptique, tu es incohérente, diverse et multiforme ; tu es femme, en un mot, et tu n'aimes pas dire ton âge. »

Voyons-la au confessionnal. Elle dit en phrases brûlantes sa vie, son amour pour son mari, le vide qu'elle éprouve en elle. Et l'abbé, après quelques phrases banales : « Allons, mon enfant, allons... saint Matthieu dit quelque part », l'abbé de discourir sur l'amour divin comme jamais abbé n'a discouru :

HENRIETTE

Comme vous parlez bien ! Comme votre piété est ardente et communicative ! Comme on la sent douce à partager !

L'ABBÉ

Je la tiens tout entière de l'âme du grand Fénelon. Il veut que Dieu devienne l'ami du cœur et l'époux avec lequel on n'est plus qu'un même esprit par la grâce, car n'oubliez pas, ma chère enfant, l'honneur que vous avez d'être appelée l'épouse de Jésus-Christ !

HENRIETTE, *rêveuse et excitée à la fois.*

L'épouse de Jésus-Christ !

L'ABBÉ

Oui, l'épouse ! Songez à ce que cette faveur qu'il vous a faite contient de douces prérogatives. Non pas l'esclave, non pas la servante, mais la femme, l'épouse !!... Et quel époux plus tendre pourriez-vous souhaiter, mon Dieu ! Il vous voit seule ; il vous voit malheureuse ; il vous voit privée de confident et d'ami, alors que fait-il ? Il ne se contente pas de s'être sacrifié pour le monde, il ne lui suffit pas de vous avoir promis une éternité de délices. Il faut encore, dans son intarissable amour pour vous, il faut qu'il descende du ciel, et qu'il descende sur vous, et qu'il descende en vous ! Il faut qu'il prenne les traits si séduisants d'un époux, c'est-à-dire de l'être incessamment recherché par la femme, pour vous satisfaire pleinement ! Et comme il se montre caressant pour réchauffer votre affection ! Ne le voyez-vous pas qui s'incline vers vous et qui vous dit par ma bouche : « Viens vers moi qui t'appelle, qui te tends les bras, et qui veux te consoler ! Viens, car tu es mon épouse, et je suis ton époux, et je t'aime de toutes les forces de mon inaltérable bonté..., ou plutôt, non, ne viens pas, car c'est moi qui veux aller jusqu'à toi, tout brûlant d'amour... Pour tout acte de pénitence, je te demande uniquement de me recevoir et de me laisser pénétrer en toi, ouvre-moi ton cœur, ouvre-moi tes bras, je veux te tenir tout entière blottie contre ma poitrine, je veux te bercer dans l'ouragan magnifique de mes caresses, ouvre-toi toute ! »

HENRIETTE, *très emballée, très près de lui.*

Oui, vous avez raison ; j'irai vers lui... Mais que je vous remercie de me le faire comprendre ! que vos paroles sont pleines d'ardeur et de fervente piété !

Je demande à mes lecteurs pardon de leur mettre sous les yeux cette ignoble caricature. Mais il peut n'être pas inutile d'entrevoir l'idée que se font de la direction spirituelle certaines gens. Franchement, où vont se documenter nos auteurs ? et qui se moque plus des documents que ceux qui en parlent sans cesse ? Les correspondances de direction spirituelle ne manquent pas, grâce à Dieu, à la littérature chrétienne ; où a-t-on surpris rien qui ressemble à ce qu'on vient de lire ? On prétend n'être que l'écho « du grand Fénelon. » Pauvre Fénelon ! Quel destin est donc le sien que les mécréants de deux siècles, XVIIIe et XIXe, n'aient cessé de porter à son compte les plus grossières bourdes ! L'auteur de cette pièce n'a jamais lu nos écrivains spirituels, ni Fénelon ni les autres : autrement ce n'est pas Fénelon qu'il eût cité comme type de tendresse. Que Fénelon nous semble froid ou même sec à côté des tendresses et des sollicitudes de Bossuet ! Mais M. Georges Ancey n'est pas un bossuétiste, apparemment ; et les tendresses de Bossuet ne sont pas de celles qui se prêtent au pastiche ni même à la caricature.

Dénouement : le curé reçoit son changement. Henriette affolée s'emporte en une invective sauvage contre lui et contre la confession en général : «... L'amour seul existe. Et toutes ces belles histoires que vous nous racontez ne prendraient pas sur nous, si vous n'étiez pas là vous-même, en chair et en os, avec vos discours caressants et vos gestes de comédien, pour vous ériger peu à peu, dans nos imaginations exaltées, à la place du Dieu que vous prêchez et auquel vous croyez à peine... » — Elle menace d'un scandale ; puis son frère la calme en lui offrant ses enfants à lui à soigner ; elle laissera partir le curé et tous les curés possibles. Plus de confession, et elle sera le modèle des veuves.

Et voilà ce qu'on appelle la vérité au théâtre d'aujourd'hui [1].

[1] Une autre pièce qui fut interdite par la censure l'hiver dernier, ce sont *les Avariés*, de M. Brieux. *Les Avariés* sont une pièce à thèse. Ce n'est pas que la thèse soit immorale. Bien au contraire. M. Brieux a voulu nous éclairer sur les conséquences de nos vices et nous amener à conclure qu'un mariage contracté dans certaines conditions est un crime. Et tout le monde en tombe d'accord, et les « avariés » eux-mêmes. Et ce sont de ces choses qu'il n'est pas défendu de dire en des conférences données devant un public trié, ou même en des articles de revues spéciales. Mais une salle de théâtre, composée d'hommes et de femmes, ne peut ni supporter tous les tableaux ni entendre tous les mots. Le technique y devient vite l'incongru et le saugrenu. Et le technique d'une œuvre littéraire ou qui veut être littéraire sera toujours beaucoup moins clair, moins fort et moins efficace que le technique d'un traité de spécialiste. M. Brieux a suivi pas à pas les traités où il s'est renseigné ; il y a pris la marche de sa pièce, l'ordre des scènes, des passages entiers, et ne pouvait faire autrement. Et sa pièce, à la lecture publique, a beaucoup impressionné, paraît-il ; mais qui ne

IX. — La *Revue des Deux Mondes* (1er et 15 février 1902) a publié une nouvelle correspondance inédite du P. Didon [1]. Elle est adressée à un magistrat parisien, ami du célèbre dominicain, et qui d'ailleurs ne partageait point sa foi. La première lettre est de 1880, au lendemain de la sentence d'exil à Corbara; la dernière de 1896. *(Lettres à un ami*, par le P. Didon, un vol. in-16, 3 f. 50, Paris, Perrin). On y retrouve le P. Didon avec sa grande âme, un peu bruyante, mais si élevée, si généreuse et si puissante : témoin ces lignes, datées de Corbara (1er mai 1880) :

Mon cher ami, le coup inattendu qui m'a frappé ne m'a point abattu. Les convictions supérieures qui gouvernent ma vie m'ont donné le courage dont j'avais besoin en cette heure difficile. Grâce à Dieu, je n'ai pas faibli un instant devant mon devoir, et j'ai marché droit, là où ma conscience me disait d'aller.

Il est bon, cher ami, de souffrir pour la justice et pour ses plus ardentes convictions. L'homme qui se brise au premier choc et qui ne sait rien endurer est comme un ressort de mauvais acier.

Si vous aviez ma foi, je vous dirais bien d'autres choses encore, et vous comprendriez ce que le culte du Christ peut mettre au cœur d'un homme en fait de patience, de calme et d'inaltérable sérénité. Mais vous êtes assez perspicace pour le pressentir.

Malgré les oppositions redoutables que je rencontre, je crois plus fermement que jamais à l'évangélisation de nos sociétés modernes, et l'épreuve qui pèse sur moi à cette heure, loin d'affaiblir ma foi, la grandit et l'éclaire.

Je ne sais combien de temps je jouirai de la belle solitude de Corbara et des grands horizons qui m'entourent. Mon Général m'a envoyé là, sans me fixer l'époque de mon retour, et je n'ai rien demandé.

Cependant, rassurez-vous, je ne suis pas perdu pour les amis, et il ne faut point pleurer sur moi comme sur un mort. Je suis convaincu que mon séjour ici ne dépassera pas quelques mois. Il est vrai que quelques mois, c'est bien long, loin des amis et de la patrie.

Du reste, à la garde de Dieu ! Je suis dans les mains de cette mère qui s'appelle la Providence ; elle m'a conduit ici, elle m'en ramènera... quand elle le voudra. Je suis prêt pour les combats nouveaux.

Adieu, cher ami... Ah !... j'oubliais de vous dire comment je vis... comme un chartreux. Le couvent est dans une solitude délicieuse, entouré de petites montagnes à la crête rocheuse et âpre. Elles forment un cercle échancré du côté de l'ouest : par là, on voit la mer, et, aux beaux jours, l'œil du patriote découvre les cimes blanches des Alpes maritimes. Je regarde de ce côté. On mange, à la façon italienne, beaucoup de pâtes, et on boit du petit vin corse. Avec tout cela, on n'est pas un prisonnier bien à plaindre. Je vous serre les deux mains avec une tendre amitié.

Cette lettre est la première de cette correspondance. Nous l'avons citée en entier. De telles pages ne se mutilent pas.

Nombre de ces lettres ont été écrites d'Allemagne (1882). Le P. Didon visita les grandes Universités de ce pays ; il se fit immatriculer à celle de Berlin. C'était une âme débordante; il déborde d'enthousiasme. On a les défauts de ses qualités.

croira que le traité lui-même eût mieux valu pour cela et frappé davantage, avec ses hideuses figures?

M. Brieux est un auteur à thèses. L'année d'auparavant, il faisait jouer, avec grand succès, *les Remplaçantes*, réquisitoire véhément contre les nourrices. — Depuis, et pour se consoler de l'interdiction des *Avariés*, il s'est hâté, avec la facilité de production dont il a le secret, de nous donner, à la Comédie-Française, *Petite Amie*, qui pourrait porter en sous-titre : *ou les crimes des patrons*. *Petite Amie*, ce sont les scandales des grandes maisons de commerce. M. Brieux voit partout des sérails. Le sultan *in casu*, c'est un M. Logerais, patron d'un brillant magasin de modes, affreux boutiquier qui résume en lui toutes les laideurs et toutes les vilenies de l'âme bourgeoise et ne dit pas un mot, ne fait pas un geste qui ne traduise l'irrémédiable bassesse de ses sentiments. A côté de lui, une épouse qui sur les points essentiels est la digne compagne de son mari et comprend l'existence de la même manière, fait les mêmes calculs ; leur fils, type de jeune bourgeois, sans caractère, sans volonté, poussé par son père à la débauche, puis à une déloyauté. Et au dernier acte, ce père, cette mère, ce fils, s'injuriant, se jetant à la face leur mépris et leur haine : voilà la famille bourgeoise ! En regard, toutes les délicatesses, tous les courages, toutes les résignations chez Marguerite, la petite ouvrière (qui ne veut point du père mais accepte très bien le fils) : voilà l'héroïne, et voilà le peuple !

M. Brieux, dans cette pièce et dans les autres, s'est cru la mission de transporter les questions sociales au théâtre. La vertu démoralisante du théâtre n'est pas douteuse, et Diderot n'eut pas tort de rêver d'une sorte de drame enseignant qui eût été comme une annexe de l'*Encyclopédie*. Quant à sa vertu moralisatrice, on peut la trouver moins évidente, même quand il s'agit des pièces dites « hautes », et en dépit de toutes les déclamations des pédagogues (dont fait si bonne justice Gabriel Aubray dans son *Allée des demoiselles*). On a laissé croire à M. Brieux qu'il pouvait être un apôtre : c'est là un qualificatif qui est aujourd'hui à bon marché. Apôtres de la repopulation, apôtres de l'antialcoolisme, apôtres de la liberté, ce n'est pas d'apôtres que nous manquons. Mais jusqu'aujourd'hui, ce n'est pas au théâtre que se recrutent ou se fourvoient les hommes apostoliques.

[1] Une autre publication bien intéressante que vient de donner la *Revue de Paris* (1er et 15 juin 1902), ce sont les Lettres de Montalembert et de Louis Veuillot à M. Delor, mort en 1899 curé de St-Pierre de Limoges. Nous en citerons le fragment suivant, écrit par Montalembert à la date du 16 novembre 1837, et qui montre une fois de plus comment la « politique » du ralliement n'est pas une nouveauté dans l'Eglise, mais l'application, à un cas particulier, de principes immuables comme l'Eglise elle-même :

« Ce qu'il y a de plus important en ce moment, c'est *que le clergé se dégage des liens funestes où l'enserre l'esprit de parti*, afin de pouvoir profiter des bonnes dispositions du gouvernement, de l'admirable position que les événements lui ont faite, de ce merveilleux *retour des esprits, depuis l'expulsion de la branche aînée*, sinon vers la foi et la pratique, du moins *vers les études religieuses* et le sentiment de ce besoin suprême de l'humanité. Pour cela, il faut savoir répudier le joug du légitimisme et ne plus laisser exploiter la doctrine et l'histoire du catholicisme par les mensonges systématiques de M. de Genoude (directeur de la *Gazette de France)* et autres, qui viennent effrontément lier chaque jour dans leurs journaux les destinées immortelles de l'Eglise du Christ avec les destinées passagères d'une race usée. Dieu a donné deux fois d'admirables démentis à ces théories impies, d'abord en faisant rétablir la religion en France par celui que les royalistes appellent l'*Usurpateur*, ensuite par ce qui se passe en France depuis la révolution de Juillet, *par la différence qu'il y a entre 1837 et 1827*. Ah ! combien l'on entend mieux à Rome tout cela qu'en France dans un certain monde ! Voici ce que me disait, le 12 février dernier, le Saint-Père en réponse à mes plaintes sur la tenue politique de M. l'archevêque de Paris : « *Je déplore extrêmement que le clergé français ait cette attitude politique... Je ne le veux pas... L'Eglise est amie de tous les gouvernements, quelle que soit leur origine ou leur nature, monarchique, aristocratique ou démocratique, pourvu qu'ils n'oppriment pas sa liberté... Je suis on ne peut plus content du roi Louis-Philippe, je voudrais que tous les rois de l'Europe lui ressemblent.* »

A Leipzig :

Dans la seule faculté de théologie de Leipzig, allemande et protestante, il y a une activité de science religieuse supérieure à celle que je sais exister dans les 86 séminaires départementaux de France, y compris les quatre facultés de théologie de l'Etat : la Sorbonne, Bordeaux, Aix et Lyon. En France, la routine est partout, elle tue la science religieuse, qu'elle immobilise dans un enseignement uniforme que cent maîtres répètent comme des perroquets ; en Allemagne, le mouvement spontané et libre donne à la science religieuse un caractère progressif qui la met au niveau de la culture du temps ; et je suis très frappé ici de la considération qu'obtiennent, dans le monde lettré, les travaux, les ouvrages de science religieuse, qui, en France, n'ont pas le moindre crédit. Du reste, ils n'existent pas en France. La religion ne s'affirme que par son caractère politique ou cultuel : et, sur ce terrain, elle ne fait que s'attirer de nouveaux échecs. Ici, elle s'affirme sur le terrain scientifique, historique, philosophique, littéraire, avec un incalculable éclat ; et elle jouit, je vous l'assure, d'une très haute considération.

La vérité est que la critique antireligieuse, démolisseuse, est malheureusement très « considérée » en France comme en Allemagne, — et qu'en Allemagne comme en France, la science catholique est dépréciée par les trompettes de la renommée, où souffle, dans tous les pays du monde, le même « esprit », qui n'est pas l'Esprit de Dieu. Sur le terrain de la science, les catholiques, en France, ont réalisé un progrès considérable, qui est très sensible à travers nos grands périodiques et qui s'est affirmé avec éclat dans nos Congrès scientifiques internationaux. En Allemagne, on ne voit pas qu'il en soit de même ; la trop fameuse brochure du Dr Schell sur la *Rückständigkeit* des catholiques, en même temps qu'elle dénonçait une infériorité, laissait entrevoir des préjugés qui n'ont rien de commun avec la science, ce qui est trop souvent le cas pour nombre d'élucubrations qualifiées scientifiques, en France comme en Allemagne, et dont la science de l'avenir ne trouvera rien à retenir, et le catholicisme encore moins [1].

Un autre jour, il écrit de Berlin : « L'Université, en Allemagne, ne ressemble en rien à nos Facultés de France. Pas de phrases, pas de cours pompeux, pas d'éloquence superficielle, pas de dames venant applaudir un *Monsieur Bellac* quelconque. *Bellac* [1] n'existe pas de ce côté du Rhin. Tous ces jeunes gens prennent des notes, écrivent souvent sous la dictée du maître, qui se préoccupe bien plus du fond des choses que de la forme oratoire. » — Ne trouvez-vous pas piquant ce dédain de l'éloquence chez le célèbre dominicain ?

De Tübingen (Wurtemberg), 9 septembre 1882 :

Tübingen avait pour moi un intérêt tout particulier. Son Université est une des rares Universités allemandes qui possèdent deux facultés de théologie : une protestante et une catholique... Plus de 350 étudiants suivent les cours de théologie protestante ; les catholiques n'ont que 150 élèves. Chose merveilleuse ! Professeurs et disciples vivent dans la plus parfaite harmonie, entre protestants et catholiques. Point de polémique acerbe, point de violence, mais une grande courtoisie dans les rapports. Nous sommes loin, vous le voyez, cher ami, de nos catholiques français, qui ne songent qu'à se manger pieusement les uns les autres pour la plus grande gloire de leur Eglise.

Parfaitement. L'*harmonie* régnait si fort à Tübingen entre protestants et catholiques que l'on s'en était ému, même en Allemagne. Une douzaine d'années avant le passage du P. Didon, un incident provoqué par les réclamations des catholiques wurtembergeois en faveur du pouvoir temporel du pape avait permis de constater que tout n'était pas pour le mieux à Tübingen dans la formation théologique des futurs prêtres, et que le séminaire épiscopal de Rottenburg n'avait pas tous les torts de s'alarmer [2]. On lava beaucoup de

[1] On est badaud en Allemagne non moins qu'en France. La grosse affaire de l'opinion publique allemande l'an dernier, c'était la brochure Grassmann. Grassmann, libraire protestant de Stettin, avait exécuté saint Alphonse et la morale catholique en 36 pages ! Il y a des Grassmann partout, et nous n'en manquons pas en France ; mais en France du moins on les tient pour ce qu'ils valent, et la presse qui se respecte, catholique ou non, ne s'amuse pas à prendre au sérieux ou au tragique les élucubrations de la *Lanterne* ou de l'*Aurore* comme on a fait en Allemagne pour Grassmann. C'étaient tous les jours, dans la presse allemande, des réfutations de Grassmann, des lamentations sur le scandale Grassmann. Grassmann était devenu pour l'opinion publique allemande ce qu'avait été pour nous Dreyfus. On a beau ne pas s'exagérer la portée de la science allemande ; on n'en reste pas moins stupéfait que des gens sérieux aient pu se préoccuper à ce point d'un bonhomme qui déclare carrément n'avoir pas découvert une seule proposition morale *(nicht einen sittlichen Satz)* en tout saint Alphonse et qui ne sait pas même le latin, traduisant par exemple *tempus quadragesimæ* par *Quatemberfasten* (jeûne des Quatre-Temps) ! Saint Alphonse dit que les prêtres ne peuvent bien s'acquitter de leurs devoirs *sine* DIUTURNO *studio scientiæ moralis*, Grassmann traduit *ohne tägliches Studium der Moralwissenschaft* (sans une étude *quotidienne* de la morale). Pie IX dans le décret de Doctorat de saint Alphonse avait dit : *Auctoritate Nostra Apostolica tenore præsentium ;* Grassmann traduit : Wir *bestätigen mit Unserer Apostolischen Autorität, unter Zustimmung der Anwesenden* (Nous confirmons par Notre autorité apostolique, *d'accord avec les personnes présentes !*). Vous vous imaginez encore que saint Alphonse fut évêque de Sainte-Agathe-des-Goths : Grassmann vous apprendra qu'il fut *évêque des Goths à Ste-Agathe, Bischof der Gothen zu S. Agatha ;* — etc.

La brochure de Grassmann a été condamnée par le tribunal de Nuremberg comme injurieuse pour un culte reconnu (arrêt du 23 mars 1901, confirmé par la Cour Suprême de Leipzig) : « Soutenir que les papes, les évêques, les prêtres de l'Eglise catholique romaine ne connaissent pas, ne reconnaissent pas la pudeur *(das Schamgefühl)* des jeunes filles mais veulent la détruire, c'est soutenir une chose injurieuse, sans fondement et qu'on ne peut pas même prouver, » dit l'arrêt de Nuremberg. — Mais la justice ne tue pas en Allemagne, non plus que le ridicule ; et le libelle Grassmann n'en a pas moins continué d'inonder l'Autriche et les régions suisses de langue allemande.

[1] Bellac, personnage trop fameux du *Monde où l'on s'ennuie*, de Pailleron. C'était la caricature assez malpropre d'un des maîtres les plus éminents de la Sorbonne, M. Caro († 1887), qui n'avait pas cru que la beauté de la forme fût incompatible avec la netteté de l'exposition philosophique. Il eut la mauvaise fortune d'être harcelé d'admirations féminines, de « Carolines » comme on les appelait sur le boulevard, ce qui donna prise aux innocentes plaisanteries des braves gens et aux perfides insinuations de Pailleron.

[2] Rottenburg est l'unique diocèse catholique du royaume de Wurtemberg. La théologie catholique s'enseigne à Tübingen ; après quoi les futurs prêtres viennent passer à Rottenburg un an de préparation immédiate au sacerdoce.

linge sale en public, et l'on apprit, par exemple, que les étudiants en théologie catholique de Tübingen (nous dirions, nous, les séminaristes) fréquentaient en groupes les cabarets, de sept heures à onze heures et demie du soir (séances dénommées « beuveries privilégiées, » *privilegirte Saufereien),* qu'ils étaient agrégés à l'*Oratoriumverein* de la ville (dont les réunions étaient agrémentées d'un sermon protestant), qu'ils avaient, à ce titre, pris part au chant liturgique à l'église protestante lors du mariage de la fille (protestante) d'un professeur de l'Université avec un pasteur protestant, que, toujours au même titre, après le banquet de noces, ils avaient pris part à l'excursion commune à Reutlingen, pour y représenter « l'élément célibataire, » etc. — Les choses se sont améliorées depuis ; mais, n'en déplaise au P. Didon qui vante le libéralisme du régime des étudiants, nous avons de nos yeux constaté, au *Wilhelmsstift* de Tübingen (convict théologique), un système de surveillance qui ne se ferait pas accepter chez nous.

Mais qui ne sait que le régime des convicts théologiques installés auprès des facultés à l'usage des candidats au sacerdoce est loin de rallier tous les suffrages, même en Allemagne ; — que nombre de diocèses possèdent des séminaires sur le modèle des nôtres, c'est-à-dire conformes aux prescriptions du Concile de Trente ; — que la question, depuis longtemps soulevée sur les avantages respectifs des « cours de facultés » ou des « cours de séminaires », s'est ravivée ces dernières années avec une passion qui témoigne éloquemment des craintes qu'inspire aux tenants des facultés en Allemagne le progrès très marqué du mouvement de retour à la forme tridentine des séminaires ?

C'est encore de Tübingen que le P. Didon écrit : « En France, nous avons toujours eu peur que les mauvais ne gâtent les bons ; en Allemagne, ils pensent que les vrais bons sont, comme le diamant, incorruptibles, et qu'ils peuvent et qu'ils doivent améliorer les mauvais. »

Incorruptibles, *les bons*, en Allemagne ? Et le péché originel, qu'en faites-vous ? Et toutes les complicités que l'erreur trouve au cœur même des meilleurs ? Et ce que Bossuet appelait *la haine des hommes contre la vérité*, haine qui est originelle, elle aussi, et suite du péché originel ? Jadis les Spartiates exhibaient sous les yeux de leurs enfants des ilotes ivres, persuadés que la vertu répulsive de l'ivresse suffirait à en écarter à jamais ceux qui en auraient une fois été les témoins ; et c'est un système d'éducation que certaines gens rêvent, paraît-il, au moins en théorie, de ressusciter. Mais, pratiquement, qui oserait l'appliquer à toutes les passions ? et, en dehors de quelques libéraux impénitents, qui oserait dire que cette passion universelle qui s'appelle la haine de la vérité cédera nécessairement devant l'exhibition de l'erreur ? L'erreur est, *de sa nature*, repoussante, et beaucoup plus repoussante que l'ivresse, parce qu'elle est un mal beaucoup plus grand et plus profond, étant le mal de l'intelligence : et comme elle doit, en effet, repousser les anges !

Mais nous ne sommes plus des anges. Travaillons à le redevenir ; et toute précaution, toute mise en garde contre l'erreur, toute polémique deviendra superflue. La vérité s'imposera par sa splendeur propre ; l'erreur s'abîmera dans les ténèbres d'où elle est issue. — Au fait, ne traitons-nous pas souvent nos bien-aimés lecteurs comme des anges ? Que de fois il nous suffit de leur exhiber l'erreur ! et comme ils sont heureux ensuite de nous dire la vertu répulsive qu'elle a exercée sur eux !

X. — C'est en Allemagne qu'un érudit russe, Alexios Maltzew, prévôt des deux églises russes de Berlin et de Potsdam, a commencé il y a douze ans et poursuit une édition critique des liturgies de l'église *orthodoxe* d'Orient. A la suite de divers travaux de détail, un travail d'ensemble vient de paraître : *Die Liturgien der orthodox-katholischen Kirche des Morgenlandes unter Berücksichtigung des bischöflichen Ritus, nebst einer historisch-vergleichenden Betrachtung der hauptsächlichsten Liturgien des Orients und Occidents*. (Berlin, Karl Sigismond, 1902, in-8 de CVIII-467 p., 11 fr. 25 : en lire étude détaillée dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, mai-juin 1902, par M. Lejay, professeur à l'Institut catholique de Paris, — et pour les travaux précédents de Maltzew, voir études du P. Nilles dans *Zeitschrift für Katholische Theologie* d'Innsbruck, 1894, p. 260-292, 336-345) [1].

Une première partie donne les liturgies ordinaires, celle de saint Jean Chrysostome, celle de saint Basile, puis la liturgie des présanctifiés de saint Grégoire, etc. La deuxième partie du volume est une comparaison des rits orientaux et occidentaux.

Quelques particularités sont intéressantes à noter.

C'est d'abord *la place occupée par l'empereur* dans le texte de l'office. *Les plus anciens manuscrits de la liturgie grecque* ne contenaient aucune mention du pouvoir temporel ; plus tard, on l'a introduite, brièvement, en cinq endroits de la messe ; et, de plus, deux longues prières ont été consacrées spécialement à cet objet. Mais c'est dans la messe *russe* que la chose a pris un développement singulier : le tsar, la tsarine et le tsaréwitch y sont nommés séparément, puis vient la

[1] Une édition monumentale de documents liturgiques est en cours de publication en France : CODEX LITURGICUS *Ecclesiæ universæ in quo continentur Libri rituales, missales, Pontificales, Officia, Diptycha*, etc., Ecclesiarum Occidentis et Orientis. Nunc primum prodit. JOSEPH ALOYSIUS ASSEMANUS *ad mss. codd. Vaticanos aliosque castigavit, recensuit, latine vertit, præfationibus, commentariis et variantibus lectionibus illustravit* (la première édition parut à Rome, 1749-1766). Deuxième édition, 13 volumes in-4°, 626 fr. (prix de souscription), Paris, H. Welter, rue Bernard-Palissy, 4.

mention de l'armée, et enfin, en dernier lieu, du Saint-Synode, dont la subordination au pouvoir impérial est ainsi clairement accentuée (de même, aux deux *Memento* ou Μνήσθητι, le Saint-Synode ne vient qu'après la famille impériale) : ce qui n'étonne pas quand on se rappelle que dans le serment prêté par les membres du Saint-Synode se trouve cette phrase : « *Confiteor porro et jurejurando assevero* SUPREMUM HUJUSCE COLLEGII JUDICEM *esse ipsum totius Rossiæ monarcham Dominum nostrum clementissimum.* » De plus, après l'assassinat d'Alexandre II (1-13 mars 1881), trois prières particulières ont été introduites, deux au commencement de la messe ; la troisième, plus longue, après l'évangile. Enfin, outre les huit parcelles de pain qui suivant l'usage grec sont disposées sur la patène en l'honneur des saints et à l'intention du célébrant, une neuvième parcelle est disposée en l'honneur de l'empereur et de sa famille.

Les erreurs doctrinales des Grecs n'ont passé dans les livres de culte qu'avec la réforme liturgique du patriarche Nikon († 1681) : c'est Nikon qui supprima, à l'office du 29 juin, les mots Πέτρε τῆς πίστεως ἡ πέτρα. C'est Nikon aussi qui modifia le texte relatif à la procession du Saint-Esprit : avant lui on lisait : παρὰ τοῦ Πατρὸς ἐκπορευόμενον ; il se contenta d'ajouter un dissyllabe et d'écrire : παρὰ μόνου τοῦ Πατρὸς ἐκπορευόμενον.

Autres indices de schisme dans le rituel : quand les Slaves baptisent un Latin adulte, ils lui posent ces trois questions : « Renonces-tu à Pierre le lépreux, au pape romain ? — Renonces-tu à la croix latine ? — Renonces-tu au jeûne du samedi ? » S'il n'y avait de nous à eux que cette dernière question, que l'union serait vite faite ! Mais, nous dit Mgr Caraman, archevêque de Zara de 1845 à 1871, les Slaves schismatiques de la côte dalmate ont en telle horreur l'abstinence du samedi que s'ils n'ont pas de viande à manger ce jour-là, ils doivent au moins, en haine du rit latin, ronger un os ou lécher le couteau qui a servi à découper la viande ou se faire une légère blessure à la main pour sucer quelques gouttes de sang.

Dans la liturgie de la messe, deux différences notables : premièrement, c'est que les parcelles, les μερίδες, disposées par le prêtre autour de la patène ne sont pas consacrées et ne peuvent pas être consacrées ; — et deuxièmement, c'est que, pour nous catholiques, la transsubstantiation a lieu dans les paroles mêmes du récit de l'institution eucharistique, tandis que les schismatiques pensent qu'elle n'est opérée qu'à la suite de *l'épiclèse*, qui est la prière subséquente, adressée au Saint-Esprit.

Ce dernier point est si grave que cette croyance touchant l'effet de l'épiclèse est l'objet d'une mention particulière dans le serment que prêtent les évêques russes lors de leur consécration. Et dans les missels schismatiques, ce sont les paroles de l'épiclèse qui sont en gros caractères, de même que chez nous les paroles de la consécration : Καὶ ποίησον τὸν μὲν ἄρτον τοῦτον τίμιον σῶμα τοῦ Χριστοῦ σου... τὸ δὲ ἐν τῷ ποτηρίῳ τούτῳ τίμιον αἷμα τοῦ Χριστοῦ σου... μεταβαλὼν τῷ Πνεύματί σου τῷ ἁγίῳ.

Cette question de l'épiclèse a fait déjà couler beaucoup d'encre. Des théologiens catholiques se sont rencontrés (comme l'illustre docteur Schell, professeur à la Faculté de théologie de Wurzbourg, condamné ensuite par l'Eglise), pour penser que l'on pouvait admettre la validité de la consécration par les paroles de l'épiclèse : ce qui semble assurément difficile à concilier avec la formule du Concile de Trente *(vi verborum)* et le décret d'Eugène IV aux Jacobites et aux Arméniens : « *Forma hujus sacramenti sunt verba Salvatoris, quibus hoc conficit sacramentum.* »

Quelle est l'efficacité propre de l'épiclèse ? Pie VII (Bref du 8 mai 1822 au patriarche des Melchites) a réprouvé la pensée des schismatiques qui disent que les paroles de la consécration ne suffisent pas et qu'il faut y ajouter la formule déprécatoire qui dans notre missel latin précède et dans les missels orientaux (comme aussi dans quelques occidentaux) suit la consécration. — Cette opinion écartée, quelle explication peut-on admettre ? En voici une qui a été proposée par dom Cagin (bénédictin de Solesmes) :

> Il y a vraiment une opération distincte et particulière attribuée au Saint-Esprit dans cette partie du canon. Le propre de la consécration, c'est d'avoir *posé* le mystère, l'élément divin du sacrifice, le principe de sanctification. Il reste à *dispenser* ce mystère suivant toutes les applications de culte et de sanctification auxquelles la messe doit pourvoir. La sanctification des membres fidèles du Christ et leur incorporation au mystère par la communion n'épuisent pas cette application ; il y a encore à réaliser extérieurement l'offrande de la victime, à consommer le sacrifice. Cette partie du canon serait donc la part d'opération attribuée au Saint-Esprit... *Le principe de la Rédemption* avait été institué le jour de la Passion, comme il est posé dans la messe au moment de la consécration. Il était réservé à la mission temporelle du Saint-Esprit d'en valider l'accomplissement [1].

D'où le nom de *confirmatio sacramenti* donné en Espagne à cette partie du canon. D'où ce texte remarquable de la liturgie mozarabe pour le sixième dimanche après Pâques : « *Hoc est corpus quod pependit in cruce ; hic etiam sanguis qui sacro profluxit ex latere... Oramus ut hæc* x-

[1] M. l'abbé Lejay, après avoir rappelé cette interprétation de dom Cagin, ajoute :

« Cette interprétation, outre qu'elle cadre avec les données historiques, a l'avantage de s'inspirer d'une théologie moins étriquée et de faire du prêtre chrétien autre chose qu'une sorte de magicien. »

Une sorte de magicien ! On nous permettra d'exprimer très douloureusement la peine que nous cause une telle expression sous une plume sacerdotale. Qui M. Lejay vise-t-il ici ? et quelle est l'interprétation théologique, même la plus « étriquée », qui donne à un chrétien, à un prêtre, le droit de parler de « magie ? » C'est Montesquieu, si nos souvenirs ne nous trompent pas, c'est Montesquieu qui le premier a mis en circulation, dans ses *Lettres Persanes*, cette comparaison du prêtre consécrateur avec un magicien. Il serait fâcheux que des réminiscences des *Lettres Persanes*, le plus enfiellé et le plus infect des pamphlets du XVIII[e] siècle, vinssent se glisser de cette sorte dans des articles de **science ecclésiastique.**

mina SPIRITUS TUI SANCTI BENEDICTIONE RESPERGENS *sumentium visceribus sanctificationem accommodes.* »

Ainsi, à l'origine des choses, le ciel et la terre furent créés par Dieu et soumis ensuite à l'incubation de l'esprit-Saint.

Ainsi encore, à l'origine de la Nouvelle Alliance, Jésus-Christ prépare, institue les éléments de son Eglise ; et c'est l'Esprit-Saint qui, à la Pentecôte, les pénètre de sa vertu infinie, suivant la parole de Monsabré, les fond ensemble et ne les quitte plus, force perfectible qui relie à leur tête divine les membres du corps mystique de Jésus-Christ et fait en lui de toutes choses une seule chose.

XI. — Un homme qui plus de trente années durant fut la gloire la plus incontestée, la plus éblouissante de l'érudition catholique en Allemagne, c'est Dœllinger. Dœllinger, aux environs de 1860, passait, aux yeux des Allemands, pour le plus grand théologien du monde. Il était né en 1799. Son premier ouvrage, *La doctrine de l'Eucharistie durant les trois premiers siècles de l'Eglise,* publié en 1826, avait attiré sur lui l'attention universelle. Coup sur coup, il donnait ensuite une nouvelle édition, remaniée, de l'*Histoire ecclésiastique* de Hortig, puis les *Origines du Christianisme* (1833-1835), son *Manuel d'histoire de l'Eglise* (1836-1838), la *Religion de Mahomet* (1838), les trois magnifiques volumes sur *La Réforme, son développement intérieur et ses effets* (1847), *Hippolyte et Calliste ou l'Eglise romaine dans la première moitié du* IIIe *siècle,* et *Paganisme et Judaïsme* (1857*),* enfin en 1861, *Eglise et Eglises, Papauté et Etats de l'Eglise (Kirche und Kirchen, Papstthum und Kirchenstaat).*

Or, dans la soixante-douzième année de son âge, cet homme refusa de s'incliner devant la décision du Concile du Vatican et fut excommunié par l'archevêque de Munich (23 avril 1871). Il mourut dans son erreur, le 10 janvier 1890.

Au lendemain de sa mort, le P. Michael, jésuite, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université d'Innsbruck, avait reconstitué, dans un magnifique volume, le processus des idées de Dœllinger à partir de 1860 *(Ignaz von Döllinger, eine Charakteristik,* von Dr. Emil Michael, in-8 de XIV-600 pages, Innsbruck, F. Rauch), pour autant qu'il soit possible de saisir un développement rationnel et suivi dans une tête en somme bondée de faits mais assez vide de principes, incohérente et jouet lamentable d'une coterie libérale qui l'exploitait. En Allemagne, et du côté catholique, on a trouvé le travail du P. Michael sévère ; à d'autres il a produit l'effet contraire, et quiconque n'a pas été élevé dans l'idolâtrie de Dœllinger éprouvera certainement que le P. Michael dépense ici des trésors de modération et d'indulgence qui d'ailleurs ne sont jamais de trop, même quand il s'agit d'un Dœllinger. Mais, indulgent ou sévère, le P. Michael n'est plus seul maintenant à guider notre jugement ; et Dœllinger vient de trouver son biographe définitif, disent ses amis, en M. Friedrich, qui fut son élève, puis son collaborateur et le complice de sa révolte. *(Ignaz von Döllinger, sein Leben auf Grund seines schriftlichen Nachlasses dargestellt,* 3 vol. in-8, Munich, Beck, 1901. M. T. de Wyzewa en a offert un fort attachant compte rendu aux lecteurs de la *Revue des Deux Mondes,* 15 septembre 1901).

Le P. Michael nous apparaît indulgent pour Dœllinger ; Friedrich est manifestement injuste, et il ne pouvait guère ne pas l'être. Pour Friedrich, la grande période de son héros, la période définitive, celle qui donne sa mesure, c'est la dernière, ce sont les vingt dernières années de sa vie, les vingt années de rupture ouverte avec l'Eglise. Et il cède à la tentation, naturelle à tout biographe, de démontrer que toute la vie antérieure de Dœllinger était orientée, consciemment ou non, vers ce but suprême, l'affranchissement des liens de l'Eglise romaine. Et c'est ainsi que, dans ses deux premiers volumes, il concentre tout son effort à nous montrer son héros se querellant avec un jésuite, médisant d'un évêque, multipliant les preuves de son libéralisme, semant sous ses pas à plaisir les germes de son schisme futur et déjà latent. Du grand Dœllinger, de l'ardent défenseur de l'orthodoxie, du champion intrépide du trône et de l'autel que nous savons qu'il a été pendant un demi-siècle, rien. Il n'est pas possible, pour un fidèle de Dœllinger, d'admettre que son héros ait changé ; tout a pu changer autour de lui, mais non pas lui, et les soixante-douze premières années de sa vie doivent être présentées comme la préface naturelle, comme l'aurore du Dœllinger d'après 1870.

La chute de Dœllinger ne fut accompagnée d'aucun désordre moral ; et personne n'a jamais songé à dire ici : « Cherchez la femme ! » — On ne peut pas davantage la porter au compte de l'ambition ; tout nous fait croire que le jour où Dœllinger fut nommé professeur de théologie à l'Université, son ambition se trouva satisfaite. Plus d'une fois, il eut à refuser des fonctions plus brillantes : en 1850, notamment, le chapitre de Salzbourg mit tout en œuvre pour le déterminer à se laisser élire archevêque de ce diocèse, l'un des plus beaux et des plus tranquilles de langue allemande ; il répondit que l'épiscopat ne lui convenait point et qu'il n'était pas au monde pour *pompam facere.*

La vanité, l'amour-propre eut une part certaine dans sa chute. Son hostilité contre le pape se dessina surtout à la suite d'un séjour à Rome, en 1857. On n'avait sans doute pas fait devant sa science les prostrations qu'il attendait ; et Friedrich avoue que « Dœllinger éprouva un dépit très profond de ce que le pape ne l'eût nommé que *camérier secret,* et non point *prélat de sa maison,* comme aussi de ce qu'il eût, en même temps qu'à lui, accordé le titre de camérier à un prêtre

de Spire, homme tout à fait ignorant et médiocre. » Dès lors, et à partir de 1860, les libéraux comprennent à qui ils ont à faire ; on le grise d'encens, et c'est un spectacle lamentable que de suivre, à travers les pages du P. Michael, le pauvre grand homme ballotté de contradictions en contradictions et entraîné par ses thuriféraires plus loin, toujours plus loin de l'Eglise, jusqu'à la catastrophe finale.

Allons plus au fond des choses. L'humilité naît du cœur, et le cœur était absent chez Dœllinger. Son père, physiologue distingué, disait qu'il avait deux têtes et pas de cœur. Dès 1850, un catholique suisse, Bernard Meyer, qui l'avait connu de très près à Munich, le définissait ainsi : « Dœllinger n'est pour moi qu'*une moitié d'homme*. Jamais je n'ai rencontré personne chez qui les facultés intellectuelles aient pris un développement aussi énorme ; mais ces facultés ont toujours été, en lui, l'homme tout entier ; et l'autre partie de la nature humaine, le cœur, le sentiment, lui a manqué à un degré non moins surprenant. » Ainsi en jugeaient également d'autres confidents de Dœllinger, le professeur Sepp et le célèbre Jœrg (directeur des *Historisch-politische Blätter)*. Au fait, chez l'homme que nous révèlent les trois gros volumes de Friedrich, vainement chercherait-on un seul mot de véritable « sympathie », une seule trace de cette « vie sentimentale » dont Meyer constatait l'absence. Dès sa jeunesse et à travers les quatre-vingt-dix ans de sa vie, Dœllinger n'a été qu'un cerveau toujours en ébullition ; rien au monde ne pouvait le toucher que la recherche des idées et leur discussion ; et n'est-ce pas là une forme d'égoïsme la plus subtile et la plus dangereuse de toutes ?

Pour Dœllinger, nous dit Friedrich, « l'état ecclésiastique n'a jamais été un but, mais un simple moyen, son seul but étant de se livrer à l'étude de la théologie. » Pour un prêtre, ce n'est point là une disposition qui permette de rester pendant une longue vie un humble et fidèle serviteur de Jésus-Christ. Et Bernard Meyer ajoute très judicieusement que « dans un cœur où le sentiment n'a jamais eu de place, c'est chose difficile que la foi trouve une place durable. » La foi est acte de la volonté ; elle se garde mal sans quelque activité de la charité chrétienne. « *Qui diligit me, manifestabo ei meipsum. Si quis voluerit voluntatem ejus facere,* COGNOSCET *de doctrina utrum ex Deo sit. Non in dialectica complacuit Deo salvum facere populum suum,* » disait saint Ambroise. La foi de Dœllinger ne s'est jamais développée en charité ; elle s'est constamment identifiée à sa science théologique. Et ainsi il en est arrivé peu à peu à prêter à cette science une importance et un rôle qu'elle n'a pas, proclamant par exemple que « la théologie était la puissance devant laquelle en dernier lieu tous devaient s'incliner, aussi bien les chefs de l'Eglise que les détenteurs de la force », — ou encore : « Pareille aux prophètes de l'antiquité juive, assistant et *dominant* le corps régulier des prêtres, il y a dans notre temps une force qui doit assister et dominer les pouvoirs réguliers : c'est *l'opinion, telle que la formule la théologie* [1]. »

Du jour où Dœllinger s'aperçut que les « chefs de l'Eglise » ne s'inclinaient pas devant cette « force », qui d'ailleurs s'incarnait toute dans son cerveau, les chefs de l'Eglise lui apparurent comme les ennemis, et il estima que tous les moyens étaient bons pour les réduire.

La première grande manifestation qui fit scandale, ce furent ses deux conférences des 5 et 9 avril 1861 dans la salle de l'Odéon, à Munich, en présence du nonce et de toute la Faculté de théologie. Il parla du pouvoir temporel du pape. Que dit-il au juste ? Lui-même semble ne pas s'en être rendu compte, puisqu'il fut littéralement stupéfait ensuite de voir l'interprétation donnée par tous, amis et ennemis, à ses paroles. Tout le monde eut l'impression qu'il jugeait, « dans les circonstances présentes, le pouvoir temporel inconciliable avec la position du pape dans l'Eglise. » Le nonce quitta la salle de conférences.

Pour atténuer un éclat dont il eut peur peut-être, il publia la même année son *Eglise et Eglises, Papauté et Pouvoir temporel*. La première partie était une belle apologie de la primauté pontificale ; la seconde reprenait, au fond, les idées des conférences de l'Odéon, en les mettant cette fois sur les lèvres des gens de la Révolution italienne. — Il s'attendait, nous dit Friedrich, que son livre fût mis à l'index : loin de là, Pie IX lui fit dire, par l'intermédiaire de Newman, « que sans être d'accord avec lui sur tous les points, il tenait son livre pour excellent et ne pouvant qu'être utile à lire. »

[1] Songer que c'était ce même homme qui avait écrit les lignes suivantes :

« J'enseigne et j'apprends tous les jours. Que d'autres, puisqu'ils y trouvent leur triste plaisir, méprisent l'autorité, au lieu de l'embrasser avec reconnaissance. Ils paient cher cette faculté, ceux qui, depuis trois siècles, semblables au roseau du marais, plient incessamment en sens contraires sous le souffle capricieux du vent. Quant à nous, nous voulons nous souvenir des grands hommes de l'Allemagne qui nous ont précédés dans cette vie terrestre et dans une vie meilleure : Mœhler, Klee, Staudenmayer. Ils ont allié, ces nobles esprits, la fidélité à l'Eglise et la liberté de la science, l'indépendance des études et l'orthodoxie. Ils avaient tous ceci de commun que si, dans le cours de leurs recherches scientifiques, ils arrivaient à un résultat contraire aux dogmes de l'Eglise universelle, *ils ne rejetaient point l'erreur du côté de l'Eglise, mais ils se l'attribuaient à eux-mêmes. Ils pensaient, avec raison, que la méthode qu'ils avaient suivie renfermait un vice caché, qui leur apparaîtrait dans un nouvel examen ;* qu'il ne s'agissait pour eux que de se remettre à l'œuvre, et de vérifier leurs calculs.

« Oui, le catholique s'est uni à l'autorité comme à une compagne inséparable ; et pendant toute sa vie, au milieu de l'activité de ses recherches, cette union deviendra de plus en plus intime et douce...

« L'époux qui s'est uni par un mariage indissoluble à l'épouse de son choix et de son amour, sourit au reproche qui lui est fait d'avoir aliéné sa liberté et enchaîné sa destinée. Ce qu'on appelle sa servitude lui apparaît comme l'acte le plus heureux de sa liberté... Si le libertin lui vante la liberté de ses volages amours, il remercie Dieu, dans le secret de son cœur, de l'avoir gardé de pareils égarements... »

Deux ans plus tard (1863), il publia ses *Fables de Papes au moyen âge (Papstfabeln des Mittelalters)* : il y reprenait la question d'Honorius, raillait sans pitié une foule de traditions généralement admises sur les premiers papes, et laissait deviner à chaque page « l'esprit protestant » dont il était animé : un esprit d'ailleurs plus proche de celui d'Erasme, de Hutten et des satiriques de la Renaissance que des graves théologiens de l'école de Tubingue. Sous couleur d'histoire, son livre n'était qu'un pamphlet : tel il apparut à tout le monde, même aux libéraux qui s'en amusèrent beaucoup, et tel il lui apparut à lui-même si l'on en juge par la façon dont il en parle dans ses lettres.

La même année, il organisa à Munich, sans en demander l'autorisation au Pape, un grand congrès des théologiens allemands. Il y prononça, le 28 septembre 1863, son discours sur *Le Passé et l'avenir de la Théologie*. C'est là qu'il affirma que, devant les théologiens, « les chefs de l'Eglise devaient s'incliner »; et c'est là qu'il donna sa curieuse définition de la théologie : « La conscience scientifique que l'Eglise possède d'elle-même, de son passé, de son présent et de son avenir, du contenu de son enseignement, de son organisation et de ses règles de vie *(Lebensnormen)*, — voilà ce que nous appelons *théologie*. »— De nouveau ses amis s'alarmèrent; de nouveau il s'attendit aux foudres de Rome, et de nouveau le Pape lui fit dire, cette fois par Mgr Mermillod, « qu'il le tenait en très haute estime, qu'il serait heureux de lui proposer lui-même un sujet d'études, et que si seulement il voulait prendre la peine de venir à Rome, tous les petits malentendus se dissiperaient aussitôt. »

Dœllinger n'éprouvait nul besoin de dissiper ce que le Pape dans sa mansuétude appelait des malentendus. Le 30 mars 1864, quelques semaines après la mort du roi Maximilien II de Bavière, prince très éclairé mais profondément libre-penseur et imbu de l'esprit du siècle, il prononça son discours sur « *Le roi Maximilien II et la science* » : « Plus qu'aucun autre peuple moderne, les Allemands, de même que les Grecs dans l'antiquité, sont appelés au sacerdoce de la science, et jusqu'aujourd'hui ils n'ont pas manqué à leur vocation. » Mais l'Allemagne est grande; Dœllinger précise et montre comment, de même que l'Allemagne est le cœur de l'Europe, de même aussi le roi Maximilien voulut faire de la Bavière le cœur de l'Allemagne... S'il fût allé au bout de sa pensée, il eût conclu que Munich est le cœur de la Bavière, l'Université le cœur de Munich, et lui-même, Dœllinger, le cœur de l'Université, en somme le cœur du monde !

Le 8 décembre 1864, promulgation du *Syllabus*. Ceci n'était pas pour calmer Dœllinger. Pour comble de malheur, il venait d'apprendre que l'évêque de Spire (Bavière rhénane) soulevait la grosse question des Séminaires et demandait au gouvernement bavarois d'accorder la reconnaissance officielle aussi bien aux études du Séminaire épiscopal qu'aux études universitaires. Dœllinger répond du même coup à l'évêque de Spire et à l'évêque de Rome *(La question du Séminaire de Spire et le Syllabus*, 1865) : mettre sur le même pied « ce qu'on appelle les professeurs de Séminaires *(die sogenannten Seminarprofessoren)* et les professeurs de théologie officiels, institués par les pouvoirs publics », quelle insanité ! Sur le même pied les grands édifices scientifiques des Universités et les « chaumines théologiques *(Strohhütten)* que les évêques assemblent des premiers matériaux qu'ils trouvent sous leurs pieds ! » Et quant au *Syllabus*, quel est ce « système poursuivi si opiniâtrément par les Congrégations romaines, de multiplier indéfiniment les propositions condamnées et les doctrines réprouvées, au point qu'il reste à peine possible, même aux plus prudents, de ne pas s'empêtrer dans les mailles du filet tissé autour de nous, — système qui au fond repose sur une profonde mésestime de la théologie et du magistère théologique ? » Le *Syllabus*, c'est « la meule de moulin que Rome voudrait attacher au cou des catholiques de tous pays, c'est une attaque ouverte contre la législation de tous les Etats, c'est de la poix brûlante jetée dans les blessures de l'Eglise et de l'ordre social. »

Mêmes invectives dans son « *Aperçu de l'histoire du Concile de Trente* » (1866), dans le discours qu'il prononça comme *Rector magnificus* le 22 décembre 1866 *(Les Universités autrefois et aujourd'hui)*, dans la multitude d'articles de journaux sortis anonymes de sa plume en 1867, 1868 et 1869. La béatification de Pedro Arbues, inquisiteur de la sainte Eglise romaine, fut pour lui l'occasion d'une campagne violente contre l'Inquisition, dans la tristement célèbre *Gazette d'Augsbourg*. Il y présentait le nouveau Bienheureux comme un monstre de cruauté et reprochait durement aux papes (à plus de cinquante papes) d'avoir encouragé les crimes des inquisiteurs. Les articles étaient si hauts en couleur que la *Gazette d'Augsbourg* elle-même n'osa en poursuivre la publication; Dœllinger les confia alors à la *Nouvelle Presse libre* de Vienne, le plus judaïsant et probablement le plus pervers et le plus haineux de tous les journaux d'Europe. Ils étaient anonymes; on les crut l'œuvre d'un prêtre interdit, et l'archevêque de Munich, Mgr Scherr, pressa Dœllinger d'en entreprendre la réfutation. Mais Dœllinger ne songeait déjà plus à son Pedro Arbues. Pie IX venait d'annoncer la convocation du Concile du Vatican, où devait être discutée la définition du dogme de l'infaillibilité : riche occasion, pour le chanoine de Munich, de revendiquer les droits de la « théologie ».

Il les revendiqua d'abord sous l'anonymat, comme il avait flétri les forfaits de l'Inquisition. Dans la *Gazette d'Augsbourg*, puis en un volume paru sous le pseudonyme de *Janus*, il publia (août 1869) son ouvrage *Le Pape et le Concile*, réquisitoire véhément contre la Papauté.

Le secret de *Janus* fut bien gardé. Friedrich nous cite une série de lettres écrites de tous côtés à Dœllinger et lui demandant qui pouvait bien être l'auteur d'un pamphlet à la fois aussi savant et aussi méchant ; et tandis que l'Index condamnait *Le Pape et le Concile*, des cardinaux, des évêques, le Pape lui-même, sollicitaient Dœllinger de venir de Vienne à Rome prêter aux travaux du Concile le concours de son érudition. « Je désire qu'il vienne, disait Pie IX à l'évêque de Saint-Gall, Mgr Greith; qu'il vienne, il sera bien reçu! » Dœllinger n'avait cure de la lumière romaine et préféra mener, dans l'ombre, sa campagne anti-infaillibiliste. Sous le pseudonyme de *Quirinus*, il commença, dans la *Gazette d'Augsbourg*, sa série de *Lettres romaines sur le Concile*, caricatures féroces de cardinaux et en particulier des évêques allemands, que Dœllinger connaissait mieux que les autres, étant depuis longtemps l'ami et le confident de la plupart d'entre eux. « Ce que les membres du Concile eux-mêmes ignoraient l'un au sujet de l'autre, écrit Friedrich, ces *Lettres* le leur révélaient, et avec une verve si mordante que c'était comme si toutes les coulisses du Concile se fussent tout à coup ouvertes au grand jour. »

Derechef le secret fut bien gardé. Personne ne soupçonna Dœllinger d'être l'auteur de pamphlets aussi violemment « anticléricaux ». Le soupçon tomba sur plusieurs prêtres allemands qui habitaient Rome et dont deux ou trois furent, pour ce, invités à retourner chez eux. Quant à l'auteur véritable, « l'amertume de la situation » lui dictait sans cesse des paroles plus « dures ». Deux articles, signés ceux-ci, du 19 janvier et du 11 mars 1870, résumaient les griefs des historiens contre le dogme et attaquaient l'irrégularité de la procédure suivie au Concile. Les amis du chanoine s'inquiétèrent; de divers côtés on pria l'archevêque de Munich de sévir. Mais l'archevêque ne pouvait s'y résoudre, ni non plus Pie IX, qui aux dénonciateurs de Dœllinger se bornait à répondre en haussant les épaules : « Bah! laissez-le tranquille! Je les connais, ces Allemands! Ils croient toujours en savoir plus long que tout le monde. Chacun d'eux se prétend plus malin que le Pape! [1] »

Le 19 juillet, l'archevêque de Munich revient de Rome. Il y avait été l'un des plus zélés adversaires de l'infaillibilité. Le surlendemain, 21, la Faculté de théologie se présenta à l'archevêque, Dœllinger en tête. L'archevêque expliqua ses votes; mais, ajouta-t-il, « Rome a parlé, vous savez ce qui en résulte. Nous n'avons plus qu'à nous soumettre. » Puis, se tournant vers Dœllinger : « Nous allons donc recommencer à travailler pour la sainte Eglise! — Oui, pour l'ancienne Eglise ! » répondit Dœllinger. Et l'archevêque : « Il n'y a pas une Eglise ancienne et une Eglise nouvelle, il n'y a qu'une seule Eglise. — On nous en a fait une nouvelle », riposta Dœllinger.

Il avait dit pourtant autrefois que si le Concile proclamait l'infaillibilité, force lui serait de se soumettre. Et un témoin digne de foi, chanoine comme lui, le comte Spee, a raconté que, en 1843, dans une soirée à Munich, l'entretien étant tombé sur l'infaillibilité, on avait demandé à Dœllinger ce qu'il en pensait :

« Messieurs, avait-il répondu, voici exactement ce qui en est. L'infaillibilité du Pape n'est pas, en vérité, un dogme proclamé par l'Eglise. Mais quiconque voudrait la nier trouverait contre lui la conscience de toute l'Eglise, présente et passée ! »

Au fait, ce n'est pas qu'il nourrît contre l'infail-

[1] Le Pape était indulgent. Pourquoi ne l'eût-il pas été ? A toutes les époques de controverse, on a vu des enfants de l'Eglise s'échapper ainsi en paroles impertinentes, puis redevenir fils soumis. Au temps du Concile, d'illustres catholiques et même d'illustres évêques s'échappaient aussi de façon non moins fâcheuse que Dœllinger, et sous le voile aussi de l'anonymat. Nous relisions l'autre jour (au tome III du *Montalembert* du P. Lecanuet, p. 467) la fameuse lettre datée du 28 février 1870, où Montalembert s'emporte contre les « docteurs ultramontains » et les « théologiens laïcs de l'absolutisme, qui ont commencé par faire litière de toutes nos libertés, de tous nos principes, de toutes nos idées d'autrefois, devant Napoléon III, pour venir ensuite *immoler la justice et la vérité, la raison et l'histoire, en holocauste à l'idole qu'ils se sont érigée au Vatican.* » Et cependant Montalembert n'a jamais permis que l'on doutât de sa soumission future aux décisions du Concile (voir les témoignages que nous en avons donnés ici en 1896, p. 1019).

On nous permettra, à ce propos, de regretter la phrase dont le P. Lecanuet fait suivre la lettre de Montalembert : « Pie IX, blessé par cette lettre et *emporté lui aussi par sa nature impétueuse*, exprima dans un Bref à dom Guéranger l'irritation qu'il éprouvait. » Nous ne trouvons pas trace d'*irritation* ni d'impétuosité ni d'emportement dans ledit Bref, mais seulement des vérités très claires, exprimées en un langage très clair. Que si certains les sentirent trop claires, ce n'est pas la faute de la vérité. — Le P. Lecanuet dit encore (*Avant-propos*, p. VII) : « Au mois de décembre 1864, Pie IX publie l'Encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*. A cette pénible épreuve que Montalembert accepte en chrétien, d'autres épreuves se succèdent d'année en année... » Le *Syllabus* et l'Encyclique étaient des décisions dogmatiques, qui ne mettaient point en cause les personnes. Il est fâcheux qu'une décision dogmatique soit envisagée comme une « pénible épreuve » par un « chrétien ».

Ne parlons point tant de résignation ni ne prenons des tons si contrits à propos d'actes du Pape. Montalembert s'était emballé, cela suffit. C'est un accident qui lui arrivait de temps en temps. Témoin cette boutade que nous trouvons dans la nouvelle *Correspondance* de Louis Veuillot, publiée l'autre jour (15 juin 1902) par la *Revue de Paris*. Ce n'est pas très respectueux, sans doute, mais au fond c'est plus vrai et plus charitable, c'est moins lourd pour la mémoire de Montalembert, moins accablant que des explications plus ou moins embarrassées. — Louis Veuillot donc, annonçant à l'abbé Delor un nouveau volume des *Mélanges*, lui écrivait (16 janvier 1861) :

« Il y a une préface en réponse à certaines assertions inquiétantes et intolérables de l'*Introduction* aux *Moines d'Occident* et un développement de ma lettre sur la bataille de Castelfidardo. Ce morceau vous plaira plus que l'autre ; votre cœur toujours tendre pour Charlotte n'en sera pas blessé. Vous demandez qui est Charlotte? Cazalès avait ainsi baptisé Charles de Montalembert quand nous étions amis. Cela nous aidait à supporter ses humeurs de jolie femme. Hélas ! hélas ! Charlotte a vieilli, et de capricieuse elle est devenue enragée. Adieu, bon appétit. »

libilité une animosité particulière. Depuis dix ans, il avait pris la manie de critiquer tout ce qui venait de Rome, canonisations, encycliques ou simplement mesures politiques. Rome l'agaçait. Il voyait dans le Pape non pas un ennemi personnel, mais, ce qui était beaucoup plus grave, un ennemi de la théologie allemande, qui d'ailleurs à ses yeux s'identifiait avec sa personne. Et quand même le Concile eût rejeté ou ajourné le dogme de l'infaillibilité, le chanoine de Munich eût trouvé quelque nouveau terrain de combat, pour y subir finalement la même défaite.

Il avait compté que l'épiscopat allemand protesterait contre le Concile. L'attitude admirable de l'épiscopat et des catholiques allemands (voir *Ami*, 1896, p. 182-184) le décontenança. Même les facultés de théologie de Bonn et de Tubingue se soumirent en corps, laissant de côté quelques individualités révoltées. « Des milliers dans le clergé, des centaines de mille chez les laïques, pensent comme moi », disait-il en 1871; et voilà que, en dépit de toutes les intrigues, il ne s'était trouvé que trente-trois prêtres, à la fin de 1871, pour braver l'excommunication et refuser la soumission à l'Eglise, trente-trois sur vingt mille (sur ces trente-trois, huit professeurs de « théologie »). A Munich même, ses collègues de la Faculté se soumirent; il fut réélu recteur de l'Université, mais par les protestants et les libres-penseurs ; et quand il voulut reprendre ses cours, pas un étudiant catholique ne se présenta.

Dœllinger avait des amis dévoués. Il avait formé une élite d'élèves qui l'adoraient. On multiplia auprès de lui les démarches les plus touchantes. Il resta inflexible, répondant aux supplications par des plaisanteries. « Je me soumettrai bien volontiers, disait-il, mais à la condition que vous me résolviez cinquante énigmes que je vais vous poser et qui toutes sont plus insolubles que celles de Turandot. »

L'archevêque de Munich patienta plus de six mois. Le 4 janvier 1871, il lui témoigna son regret de n'avoir pas trouvé sa signature au bas de l'adresse de soumission collective de la Faculté de théologie (datée du 20 octobre précédent), et le pressa de ne pas retarder plus longtemps une démarche si chère au cœur de tous les catholiques. Dœllinger louvoya, demanda délais sur délais. En même temps les journaux s'emplissaient d'articles anonymes. La situation ne pouvait se prolonger. En réponse à une nouvelle demande de sursis, datée du 14 mars, l'archevêque (lettre du 17 mars) déclare qu'il veut bien accorder encore jusqu'au 31 du même mois, mais qu'à cette date il lui sera impossible d'attendre plus longtemps. Dœllinger ne pouvait plus se dérober. Les jours suivants furent pour lui des jours d'angoisse. Enfin, le 28 mars, il lança sa « circulaire » *(Sendschreiben)* (imprimée le surlendemain dans la *Gazette d'Augsbourg)* à l'archevêque : « Comme chrétien, comme théologien, comme historien, comme citoyen, je ne puis pas accepter cette doctrine. »

Trois semaines encore, l'archevêque le pressa de venir à résipiscence. Puis, le dimanche 23 avril 1871, les curés des paroisses Notre-Dame et Saint-Louis lurent en chaire l'excommunication portée contre le chanoine Dœllinger et le professeur Friedrich.

« Ainsi, s'écrie Friedrich, ainsi le but se trouva atteint ! Le plus grand des théologiens modernes se vit chassé de l'Eglise ! »

On reconnaîtra du moins que Dœllinger n'avait rien négligé pour s'en faire exclure. Il protesta cependant. Il n'admit jamais la légitimité de son excommunication. Il persista obstinément à se dire membre de l'Eglise catholique. Il ne voulut jamais entendre parler de l'essai d'Eglise des Vieux Catholiques. Organiser une petite Eglise à côté et en dehors de la grande lui parut toujours le comble de l'absurdité théologique. Il eut contre ses amis, les organisateurs du schisme vieux-catholique, des paroles aussi dures et aussi méprisantes que contre le pape. On devait, suivant lui, se borner à maintenir fermement, dans une Eglise affaissée et pourrie, le « dépôt de la foi » et le transmettre intégral aux générations futures. « Les catholiques ne veulent pas de vous, lui disait-on souvent, et vous ne voulez pas des vieux-catholiques : avec qui êtes-vous alors ? »

Et il répondait tristement à Mgr Ruffo-Scilla, nonce à Munich (12 octobre 1887) : « Non, je ne veux pas être membre d'une communauté schismatique. *Je suis* ISOLÉ. Je suis convaincu que la sentence portée contre moi est injuste et juridiquement nulle, et je me regarde toujours comme membre de la grande Eglise catholique ; et l'Eglise elle-même me dit par la bouche des saints Pères qu'une telle excommunication ne peut nuire à mon âme. »

« J'ai été, écrivait-il encore au nonce à la même date, j'ai été pendant quarante-sept ans, de 1823 à 1871, professeur de théologie en exercice. Pendant tout ce temps j'ai enseigné constamment le contraire de ce que Pie IX a décidé en 1870. Tout le monde savait ou pouvait savoir ce que je croyais et enseignais touchant cette doctrine. Les divers nonces apostoliques qui se sont succédé ici ne pouvaient pas en ignorer. Ils m'ont tous traité avec bienveillance ; et ni eux ni aucun évêque allemand, français ou anglais, ne m'ont jamais dit un mot ni fait la moindre allusion d'où j'eusse pu conclure qu'ils n'étaient pas contents de mon enseignement. J'enseignais ce que j'avais appris de mes maîtres, ce dont mes recherches avaient confirmé en moi la conviction, ce que j'avais trouvé dans les ouvrages d'histoire et de théologie que je tenais pour les plus autorisés : c'est à savoir que l'infaillibilité du pape était une opinion née tardivement, mais actuellement tolérée dans l'Eglise, mais que, l'attribuer à tout le monde catholique, c'était, suivant le mot d'un catéchisme anglais très répandu, c'était une calomnie protestante. ... J'aurais beaucoup de choses à ajouter ; mais ce que je viens de vous dire suffira, à mon avis, à

vous faire comprendre qu'avec de telles convictions on peut sentir son âme dans la paix et son esprit en repos au seuil même de l'éternité. »

Il se calomniait : il n'était pas en paix. Il se calomniait encore en prétendant qu'il n'avait jamais cru à l'infaillibilité. Nous avons donné tout à l'heure un témoignage du contraire; et ces témoignages sont nombreux sous sa plume dans les années de sa maturité. Il avait réfuté même, en 1838, un de ses collègues qui avait allégué que les décisions du pape en matière de foi n'étaient que provisoires jusqu'à confirmation par le concile général. Ce qui est vrai, c'est qu'il n'était pas très sûr de lui-même et se tenait volontiers dans le vague, sur ce point comme sur un certain nombre d'autres, sur l'Immaculée Conception, sur la Résurrection et sur l'Assomption de la Vierge, sur le caractère sacrifical de la messe. C'était un esprit très flottant. Historien brillant, il se jouait souvent à la superficie des choses. La « théologie » était pour lui affaire surtout d'histoire, non de principes.

Même, à lire les nombreux écrits de circonstance qu'il prodigua dans les vingt dernières années de sa vie, de 1870 à 1890, on peut douter qu'il ait jamais pris la peine de se rendre compte de ce qu'est en effet l'infaillibilité pontificale, telle qu'elle a été définie par le Concile du Vatican. Il en donne les interprétations les plus fantastiques et les plus ridicules, que ne se permettraient pas, chez nous, les journaux, même impies, qui se respectent. Etait-il d'absolue mauvaise foi en tout cela? On aurait peine à le croire. Ceux qui l'avaient admiré aux jours de sa gloire ne désespérèrent jamais de lui. On multiplia près de lui les démarches les plus affectueuses et les plus tendres; et peut-être était-on sur le point d'aboutir quand la mort vint le surprendre. C'est du moins ce que nous permet de croire une communication dont le P. Michael nous garantit l'authenticité, malheureusement sans être autorisé à nous livrer les noms propres et les détails précis.

Un des premiers égyptologues d'aujourd'hui (le P. Michael ne peut dire son nom), adversaire avant 1870 de l'infaillibilité pontificale, et resté depuis en relations amicales avec Dœllinger, vint lui faire visite au courant de l'automne de 1889. Il lui représenta ce qu'était l'infaillibilité et comment elle ne portait nullement sur les opinions personnelles du pape, mais uniquement sur ses déclarations *ex cathedra*. Dœllinger dit que, en ce cas, il était prêt à souscrire à cette interprétation du décret conciliaire et à se réconcilier avec Rome. L'égyptologue allait précisément à Rome; une formule de soumission fut rédigée; Dœllinger *la signa* et pria à plusieurs reprises son ami de s'occuper de l'affaire. Malheureusement, l'égyptologue tomba malade de la fièvre à Rome, et Dœllinger lui-même mourut.

Il mourut le 10 janvier 1890, sans avoir eu le temps de se reconnaître. Il souffrait de l'influenza. Le 9 janvier au soir, une attaque lui paralysa le côté droit. Il ne reprit pas connaissance. Le 10 au matin, son ami Friedrich, vieux-catholique, lui administra l'extrême-onction. Il mourut dans la soirée du même jour.

XII. — Sur la mort de Victor Hugo, le P. Suau (*Etudes*, 20 février 1902) nous apporte un souvenir inédit. Un ancien acteur, grand admirateur de Hugo et ami de son valet de chambre, fut admis à voir le poète une heure à peine après son décès. Il fut surpris de l'expression d'angoisse terrible et désespérée empreinte sur la figure du mort, et de la crispation de ses mains. « Mais dans quel état il est! » dit l'acteur au valet de chambre. — « Ah! monsieur, répondit celui-ci, au moment de passer, M. Victor Hugo s'est soulevé d'un bond désespéré, ses doigts sont devenus crochus, et il a crié deux fois : *Un prêtre! Un prêtre!* » — L'acteur se retira très ému et dit à sa fille : « Je ne veux pas mourir comme cela; si j'étais malade, tu irais chercher le R. P. Monsabré. » Il ajouta : « Je ne divulguerai pas cela; mais c'est égal : c'est terrible! »

Le P. Suau ajoute : « Je ne puis garantir la vérité de cette anecdote. J'affirme seulement qu'elle fut racontée peu de temps après la mort de Victor Hugo, par la fille même de l'acteur, à une personne qui vient de me la répéter, en me donnant des noms que je tais par discrétion. L'acteur est mort; sa fille habite Paris où, en 1894, elle s'est mariée. Rien ne me permet de douter de sa parfaite véracité. »

Ceci nous remet en mémoire un souvenir que beaucoup peut-être ont oublié aussi, l'entrevue ou plutôt les entrevues de Victor Hugo et de dom Bosco. (Voir le récit qu'en a donné le P. Ragey, *Controverse* du 15 février 1889).

Dom Bosco arriva à Paris à la fin de mars 1883. Il y resta jusqu'à la fin de mai. Il y avait longtemps que la voix publique en Italie l'avait canonisé; mais l'enthousiasme de Paris dépassa tout ce qu'on pouvait imaginer. A Paris, on sait faire les choses comme nulle part ailleurs. Pendant des semaines, l'unique préoccupation de la capitale parut être de voir, d'approcher dom Bosco. Où est-il? Que fait-il? Le Paris frivole rivalisait de vénération avec le Paris chrétien. L'homme de Dieu était l'homme de tous. Des hommes marchaient sans cesse à côté de lui et devant lui pour le protéger contre les pieux emportements de la foule. Toutes les églises se l'arrachaient; et, après avoir donné ses journées, il donnait ses nuits. La maison où il recevait l'hospitalité était assiégée. Chacun passait à son tour, comme à Ars; il suffisait d'attendre. Il parlait à chacun comme s'il n'eût eu à recevoir que lui seul. Du premier coup on comprenait qu'il ne se prêtait pas, mais qu'il se donnait; et on se sentait porté à se livrer aussi. Plusieurs, venus pour le surprendre, se trouvèrent pris eux-mêmes.

Ce fut le cas de Victor Hugo.

Un soir, un vieillard à l'air pensif, au maintien noble, mais un peu sombre, demanda, sans se nommer, à voir dom Bosco. On l'introduisit dans un salon d'attente; il attendit trois heures. A onze heures, son tour venu, il entra, salua poliment, puis fit très nettement sa profession d'incrédulité, surtout aux miracles. — « Je n'ajoute aucune foi, dit-il, aux miracles que certains vont proclamant. »

Dom Bosco ne discuta point. Il interrogea. Il enfonçait dans l'âme de son interlocuteur, comme une sonde, doucement, adroitement, une série de questions. Victor Hugo répondait, honnêtement. Une question le prit au dépourvu : « Qu'admettez-vous en fait de vie future? »

Ce qu'il admettait! Comment l'eût-il su? Il y avait longtemps qu'il n'y avait réfléchi. Il répondit, du ton un peu revêche dont il expédiait les simples mortels :

« Ne perdons pas de temps à traiter cette question. Je parlerai de la vie future quand je me trouverai dans le futur. »

Dom Bosco, sans faire attention à ce qu'il y avait de cassant dans cette échappatoire, continua tranquillement à sonder son homme. Quand il eut bien lu dans l'âme qui était devant lui, il posa résolument cette dernière question :

« Si vous êtes ainsi, qu'espérez-vous donc? Bientôt le présent ne vous appartiendra plus. Le futur, vous ne voulez pas qu'on vous en parle. Quelle est donc votre espérance? »

Le poète, qui jusque-là avait tenu le front haut et regardé le prêtre, baissa la tête et regarda en lui-même. Dom Bosco ne savait pas à qui il parlait; mais véritablement, s'il l'eût su, s'il eût connu le pauvre grand homme tel qu'il s'est montré au public par les nombreux lambeaux qu'il a jetés de lui-même, eût-il pu lui tenir un langage plus propre à le faire rentrer en lui-même, une question mieux faite pour découvrir à cette âme le vide immense qui était en elle et qu'elle ne voyait pas?

Il le laissa quelque temps pensif; puis, voyant qu'il avait touché le fond de cette âme, il en retira la sonde pour y enfoncer une flèche qu'elle emporterait bon gré mal gré avec elle. Sans attendre que son interlocuteur eût répondu, brisant le premier le silence et prenant ce ton d'autorité simple mais irrésistible que donne le zèle sacerdotal, il dit à ce vieillard déjà penché sur le bord de la tombe :

« Il vous faut penser à l'avenir suprême. Vous avez devant vous un peu de vie encore : si vous en profitez pour rentrer dans le sein de l'Eglise et implorer la miséricorde de Dieu, vous serez sauvé et sauvé pour toujours. Dans le cas contraire, vous mourrez en incrédule, en réprouvé, et tout sera fini pour vous. Vous n'aurez plus rien à espérer que le néant, ou le supplice éternel. »

Le poète répondit : « Vous me tenez là un langage où je ne vois ni religion ni philosophie : c'est une parole d'ami que je ne refuse pas d'écouter. Je sais que de tous mes amis, très avancés en fait de philosophie, aucun n'a jamais résolu le problème : ou l'éternité malheureuse ou le néant. »

Puis il ajouta : « Je veux méditer sur ce que vous venez de me dire, et, si vous le permettez, je reviendrai vous voir [1]. »

Tout en regimbant, il se rendait à demi. Il était dominé par un ascendant qui venait de plus haut que la terre. Au contact d'un « saint », la fibre chrétienne s'était réveillée en lui. Au début il avait voulu se cacher; maintenant il tenait à se faire connaître. Il se sentait attiré vers cet homme simple comme un enfant mais qui parlait comme un prophète. Il serra la main du saint prêtre et lui remit sa carte, puis sortit. Dom Bosco prit la carte et lut : VICTOR HUGO.

Quelques jours après, à la même heure, le poète revint. En abordant le saint, il lui prit les mains et lui dit :

« Je ne suis plus le personnage de l'autre jour. Je vous ai fait une plaisanterie en me présentant comme un incrédule. Je suis Victor Hugo, et je vous prie de vouloir bien être mon ami dévoué. Je crois à l'immortalité de l'âme, je crois en Dieu, et j'espère bien mourir entre les bras d'un prêtre catholique qui puisse recommander mon âme au Créateur. »

C'est là tout ce que Dom Bosco a jugé à propos de nous révéler de cette seconde entrevue.

Deux ans après, en ce même mois de mai au milieu duquel il avait témoigné à Dom Bosco son espoir de mourir entre les bras d'un prêtre catholique, Victor Hugo mourut. Le prêtre ne put arriver jusqu'à lui. Le cardinal Guibert, on s'en souvient, avait écrit à Mme Lockroy, la fille du poète, que si l'illustre malade avait le désir de voir un ministre de notre sainte religion, il se ferait un devoir bien doux d'aller lui porter lui-même les secours et les consolations dont on a un si grand besoin dans ces cruelles épreuves. Ce fut M. Lockroy qui répondit. La lettre de l'archevêque avait-elle été communiquée au malade? Il n'est pas à croire. Comme le bruit de cette démarche cléricale s'était répandu, le journal *La Justice*, probablement bien informé, se hâta de rassurer les amis de la libre-pensée : « On peut être rassuré, y lit-on; Victor Hugo est bien protégé sur son lit de souffrance contre cette monstrueuse profanation catholique qui s'exerce sur les malades vaincus par la nature, pour déshonorer leur œuvre, et qui cherche à mutiler plus que le corps : la pensée et la gloire [2]. »

[1] Dom Bosco, avec sa haute intelligence, comprit que cette entrevue avec Victor Hugo appartenait à l'histoire, et, de retour à Turin, dicta lui-même, avec la mémoire remarquablement fidèle dont il était doué, son entretien avec le grand poète. Il prit ensuite la peine de revoir le récit. Le texte dicté et revu par le saint est conservé aux archives de la Société Salésienne, à l'Oratoire de Saint-François de Sales, à Turin.

[2] Pauvre grand homme! il n'avait été que trop « gardé » pendant toute la dernière période de sa vie par ses geôliers de la libre-pensée; et ce n'est pas sans émotion qu'on lit l'anecdote suivante, racontée par M. Drumont

Victor Hugo avait vu venir la mort : qu'avait-il attendu ? La vie, il le savait bien et il l'avait chanté plus de cinquante ans auparavant (*Feuilles d'automne*),

...La vie à différer se passe.
De projets en projets, et d'espace en espace
Le fol esprit de l'homme en tout temps s'envola.
Un jour enfin, lassés du songe qui nous leurre,
Nous disons : « Il est temps ! Exécutons ! C'est l'heure ! »
Alors nous retournons les yeux, — la mort est là !

Il avait chanté aussi, de son exil de Guernesey (*Contemplations*, 1856) :

Hélas ! j'ai fouillé tout...
Qu'ai-je appris ? J'ai, pensif, tout saisi sans rien prendre ;
J'ai vu beaucoup de nuit et fait beaucoup de cendre.
Que sommes-nous ? Que veut dire ce mot : TOUJOURS ?...
Qui donc a la science ? Où donc est la doctrine ?
Oh ! que ne suis-je encor le rêveur d'autrefois,
Qui s'égarait dans l'herbe et les prés et les bois,
Qui marchait, souriant, le soir, quand le ciel brille,
Tenant la main petite et blanche de sa fille,
Et qui, joyeux, laissant luire le firmament,
Laissant l'enfant parler, se sentait lentement
Emplir de cet azur et de cette innocence !

dans son dernier livre. Peu de traits montrent en lumière plus crue jusqu'où un homme de la taille de V. Hugo peut descendre pour mériter l'approbation de gens qui en ont fait leur esclave et qu'il méprise sans doute profondément.

« Un jour, je m'en souviens, raconte M. Drumont, un imbécile qui rédigeait, je crois, un journal de province, déclara qu'il fallait mettre en location toutes les églises, où l'on établirait des théâtres ou des bals publics selon l'occasion.

« — Cher maître, vous rappelez-vous, demandai-je au grand poète, la parole charmante que vous adressa la duchesse d'Orléans qui vous disait en revenant de Notre-Dame : « *Monsieur Victor Hugo, je viens de visiter votre église ?* Etes-vous d'avis qu'on établisse un bastringue ou un café-concert dans l'auguste basilique que vous avez célébrée ? »

« Victor Hugo hésita. Puis, comme l'imbécile le regardait, il répondit : « *Certainement,* » — mais très bas, je dois le reconnaître.

« Voilà où l'amour de la plus vile popularité peut conduire un privilégié entre tous les enfants des hommes, un Victor Hugo ! »

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Un vicaire appelé en toute hâte auprès de l'un de ses paroissiens à l'agonie s'est trouvé en présence d'un mariage civil. Les conjoints, dont l'un est moribond, consentent au mariage religieux, le désirent même beaucoup ; mais pour sauvegarder leur honneur et celui de leur famille, ils ne veulent à aucun prix des témoins parce que leur situation irrégulière est ignorée dans le pays.

Ce vicaire a procédé au mariage religieux sans témoins, après avoir confessé les deux époux, s'autorisant du décret du Saint-Office du 2 février 1888.

1° Le curé de ce vicaire n'a pas approuvé sa conduite. Est-elle blâmable et en quoi ?

2° Les évêques délèguent-ils habituellement ce pouvoir, et à qui ?

3° Dans le diocèse que j'habite on ne connaît aucune délégation épiscopale explicite. Devons-nous déduire de ce silence que nous, prêtres de ce diocèse, nous ne sommes pas délégués ?

4° Dans le cas exposé ci-dessus, n'aurait-on pas dû confesser le moribond, l'absoudre, lui donner le viatique après lui avoir fait promettre de procéder au mariage religieux aussitôt après sa guérison ?

R. — Ad I. Le mariage religieux ainsi célébré s'est trouvé nul, pour la très simple raison que le vicaire n'avait pas le pouvoir de dispenser de la loi de clandestinité qui exige la présence du propre curé et de deux témoins.

Le Saint-Office, il est vrai, a communiqué aux évêques en 1888 la faculté de dispenser très largement des empêchements de mariage *in articulo mortis*, avec permission d'exercer ce pouvoir par sous-délégation d'une personne ecclésiastique à leur choix. Il est vrai encore que, l'année suivante, précisant son intention, le même Saint-Office, dans une réponse en date du 1er mars 1889, a permis aux évêques de sous-déléguer *habituellement* la susdite faculté de dispense aux curés, *parochis tantum*.

Mais aucun principe de droit ou de morale ne peut autoriser un vicaire à présumer une délégation dont il n'a été à aucun instant investi par le pape ou par son évêque. Celui-ci même le voulût-il, pareille délégation habituelle aux vicaires ou confesseurs serait nulle, le Saint-Siège ayant nettement déclaré qu'elle ne pourrait se faire que *parochis tantum* et non *confessariis* pour lesquels on l'avait formellement demandée dans la supplique.

Tout en se montrant large, Rome n'a pas voulu étendre la permission au delà d'une sage mesure. Comme il s'agit d'empêchements publics, rien ne s'oppose à ce que le curé intervienne. A noter enfin que les curés qui auraient reçu communication des facultés épiscopales sur ce point-là n'en peuvent user *in mortis articulo* que « *pro casibus in quibus desit tempus ad ipsos Ordinarios recurrendi, et periculum sit in mora.* » C'est le texte même de l'Indult.

D'où il résulte, pour le cas qui nous est proposé, que le vicaire, malgré toute sa bonne volonté et toutes les épikies morales imaginables, ne pouvait aucunement dispenser de la loi irritante d'un empêchement dirimant. Il a fait une cérémonie religieuse inutile, qui ne pouvait aboutir à un mariage valide.

Ad II. Cela dépend de leur volonté, tout simplement. Ils peuvent déléguer 1° habituellement les *curés* de leur diocèse, une fois pour toutes, s'ils le jugent convenable, et 2° accidentellement tel ou tel prêtre à leur choix pour un cas particulier donné, un vicaire par exemple qui demanderait à temps à l'évêché les pouvoirs nécessaires.

Qu'en est-il dans les divers diocèses de France ? Nous l'ignorons. C'est là une question de fait, sur

laquelle chacun doit être fixé d'après ce qui se passe chez lui.

Ad III. Si vous ne connaissez aucune délégation épiscopale, il est tout clair que vous devez vous abstenir. La présomption interprétative du silence ne suffit pas. Nous savons des statuts nouveaux où l'on a pris soin de formuler cette délégation.

Là où l'évêché n'a rien dit encore (depuis 14 ans !), il serait bon qu'on appelât son attention sur ce point de pratique assez important et que l'on sollicitât, soit en retraite pastorale, soit par l'organe officiel de l'administration, une déclaration de l'Ordinaire portant sous-délégation habituelle aux curés et offre de sous-délégation éventuelle à tout prêtre qui en ferait la demande en cas de besoin.

Ad IV. C'est tout ce qu'il y avait à faire et, en somme, tout ce qui était requis et suffisant, strictement parlant, pour mettre en paix l'âme du moribond. On n'aurait pu cependant administrer publiquement les sacrements qu'après avoir obtenu devant témoins la promesse du futur mariage religieux : cela pour parer au scandale et justifier la conduite du prêtre devant les fidèles, ainsi qu'on doit le faire dans tous les autres cas analogues entraînant satisfactions ou réparations de scandale *in extremis*.

Q. — J'ai dans ma paroisse une sage-femme vraiment chrétienne, qui ne se contente pas d'ondoyer les enfants en péril de mort, mais qui de plus, lorsqu'elle sait d'une manière sûre et certaine que le père s'oppose au baptême, ondoie l'enfant assez souvent à l'insu du père, mais toujours avec le consentement de la mère. C'est ce qu'elle me déclarait ces jours-ci. Elle ajoutait que, dans une famille, elle avait ondoyé successivement quatre enfants avec l'agrément du père qui, chaque fois, tenait lui-même l'enfant. De ces quatre enfants, un seul a survécu. Cependant aucune déclaration n'a été faite à mes prédécesseurs, de sorte que ces ondoiements n'ont pas été inscrits sur les registres de catholicité, et la seule preuve de leur authenticité est le témoignage de la sage-femme.

La conduite de la sage-femme est-elle digne de louange ou de blâme ?

R. — Sur quel point précis porte votre question ? Sur le fait d'avoir baptisé des enfants sans le consentement simultané des deux parents, sur le fait de l'administration du baptême par mode d'ondoiement, ou enfin sur la négligence de la sage-femme à dresser ou faire dresser un acte de baptême ? Pour être plus sûr de vous donner satisfaction, nous allons répondre aux trois sens possibles de votre question.

1° Le droit ecclésiastique permet de baptiser un enfant quand le père *ou* la mère consent. Point n'est besoin par conséquent d'attendre les deux consentements. De ce chef, la sage-femme n'a pas mal agi.

2° Les données du cas ne permettent pas de savoir si la sage-femme a bien ou mal fait de procéder à ces ondoiements. En cas de danger pour les nouveau-nés, elle aurait eu raison ; si aucun motif n'était là pour légitimer les ondoiements, évidemment irréguliers en eux-mêmes, elle aurait eu tort. Et tort aussi de ne pas chercher au moins à faire suppléer les cérémonies en informant, en temps convenable, le prêtre auquel il eût appartenu, en droit, de donner le baptême.

3° Ici, la responsabilité, comme d'ailleurs pour le supplément des cérémonies, peut être partagée entre la sage-femme et celui des deux parents qui a participé à la collation du sacrement. Il est difficile de dire en principe auquel des deux incombe plus gravement le devoir d'assurer pour l'avenir la preuve du baptême conféré. A notre avis, c'est plutôt à la sage-femme, pour cette raison que c'est elle qui a été ministre du sacrement et par là-même plus directement constituée responsable de tout ce qui se rapporte à sa validité et à son témoignage. Les parents peuvent ne pas penser à cette formalité ; celui qui baptise ne semble pas pouvoir être excusé facilement de négligence s'il l'oublie.

En fait, peut-être n'y a-t-il eu aucune faute d'aucun côté, pour les trois hypothèses, vu la bonne foi probable des gens en cause et le caractère sans doute forcément clandestin de l'ondoiement, dont on aura cru qu'il était bon de faire mystère le plus possible, vu la disposition mauvaise de l'époux récalcitrant.

Que doit faire après coup, en pareil cas, un curé auquel on apprend ces ondoiements ? Simplement suivre les règles du droit et de la morale. Instituer une enquête sérieuse, et, même sur la foi d'un seul témoin (surtout du père ou de la mère), conclure à la réalité du baptême et dresser après coup l'acte en conséquence, avec allégation du témoignage et signature du témoin. Il va sans dire que, dans une affaire si grave, le témoin doit être parfaitement digne de créance et subir un interrogatoire détaillé susceptible de dissiper tous les doutes.

Q. — La révélation divine, disent les théologiens, considérée comme secours donné à notre nature, n'est nullement nécessaire, ce secours pouvant se produire autrement et Dieu ayant pour cela à sa disposition toutes sortes de moyens naturels et préternaturels, intérieurs et extérieurs. Quels sont ces moyens, je ne m'en rends pas compte, et comment auraient-ils agi ?

R. — Les théologiens ne disent pas tout à fait cela, mais que, *dans l'ordre présent*, la révélation qui n'est pas *absolument* nécessaire pour les vérités naturelles, puisque la raison peut les connaître par elle-même, est cependant *moralement* nécessaire pour que les hommes puissent *tous* connaître *toutes* les vérités qu'ils ont besoin de connaître, et *sans mélange d'erreur*.

Dans un autre ordre de choses qui serait purement naturel, Dieu y aurait pourvu autrement. Par quel moyen, nous ne pouvons le savoir. Dieu est libre de son action et de ses dons.

Il imprime dans l'intelligence humaine les premiers principes de l'ordre intellectuel et moral ; il

pourrait aussi donner à la raison humaine assez de rectitude pour qu'elle ne s'égare pas sur tout l'ensemble des conséquences nécessaires à la vie intellectuelle et morale de l'homme. Il pourrait rendre assez sensible l'action de sa Providence dans le monde pour que tout homme pût facilement arriver par la connaissance des créatures à celle de leur auteur et des devoirs qui résultent pour l'homme de ce qu'il est sa créature. Ce serait quelque chose de ce qu'il avait préternaturellement concédé à nos premiers parents, sauf que ce don ne serait pas lié à l'état surnaturel et à la grâce de la sanctification.

Q. — Cassien, encore mineur, avait une collection de titres confiés à la garde d'une administration composée de plusieurs membres.

Emile, président de celle-ci, dit un jour à Célestin, trésorier, de sortir, pour lui, du portefeuille où se trouvait enfermé ce dépôt, quatre titres d'Etat français valant ensemble 65,000 francs, s'offrant à laisser en lieu et place une déclaration absolument conforme à celles qui interviennent dans les emprunts réguliers en faveur du prêteur, où il reconnaîtrait devoir à Cassien, mineur, 65 000 francs, qu'il paierait par annuités de 5,000 à 10,000 francs, avec intérêt de taux pareil à celui des titres enlevés.

« Je suis, disait Emile à Célestin, poussé l'épée dans les reins par Charles, un autre créancier, à qui je dois une somme à peu près pareille ; il faut que je la paie au plus vite, et c'est pour me sortir de cet embarras extrême que je recours à ce moyen. »

Célestin, faible de caractère, impressionnable et accessible à la crainte révérentielle, se prête aux désirs d'Emile, sort ces titres du portefeuille, reçoit la déclaration proposée, et Charles, par l'entremise de Joseph, son fondé de pouvoirs, est nanti de ces titres comme solde de sa créance.

Mais, quinze ans après cet expédient par trop sans façon à son endroit, Cassien apprend ce qui s'est passé. Il ne l'a pas su plus tôt parce que les autres administrateurs, obligés solidairement de reconnaitre, une fois l'an, l'intégralité du dépôt, confiants en Emile et Célestin, n'ont pas rempli leur mandat. C'est seulement quand, Emile mort, l'intègre Eudoxe, venant d'ailleurs, est entré dans cette administration à titre de président, que celui-ci a reconnu la grave irrégularité commise et averti Cassien.

« Halte-là ! s'écrie Cassien indigné, je n'entends pas être dépouillé de la sorte. » Et, s'adressant à Charles : « Entendez-vous, lui dit-il, vous n'avez pas été valablement payé par Emile, car les titres d'Etat que vous avez reçus de lui à titre de paiement, *et dont voici les numéros*, m'appartenaient. Voici mes preuves nettes, claires et irréfutables. » Il les donne telles en effet et réclame son bien tel quel, ou transformé s'il l'a été ; intégral s'il l'est encore, ou si Charles l'avait reçu sans entière bonne foi ; partiel si, reçu de bonne foi, partie a été dépensée sans aucun avantage en retour.

« Mais pas du tout », exclame Charles, se déclarant de bonne foi le jour où en paiement il reçut ces titres de Cassien, « pas du tout ; adressez-vous aux héritiers d'Emile ou de son complice Célestin, également défunt.» — « Je n'en ferai rien, dit Cassien. Ils sont insolvables et n'ont rien reçu de leurs auteurs. D'ailleurs, n'intervertissons pas les rôles. A vous, si vous voulez, de réclamer aux héritiers d'Emile ; car, *non valablement payé par lui*, vos droits existent encore envers eux, s'ils ont accepté la succession, comme envers leur auteur. Pour moi, je vous réclame *mon dépôt* très indûment passé des mains d'Emile et de Célestin dans les vôtres, mais demeurant toujours dépôt et mon bien propre. » — « Adressez-vous alors, soupire Charles, aux administrateurs négligents. » — « Moins encore, réplique Cassien ; à leur endroit, il me plait davantage encore de commencer à réclamer mon *dépôt* là où il est, que de leur demander la réparation d'un dommage *non causé* par eux, mais simplement *non constaté* et par suite *non dénoncé* quatre mois après, comme c'était leur droit ; moyen d'ailleurs qui eût été d'une efficacité fort douteuse pour rétablir les choses en l'état, autrement que par vous, Charles, vu la très modeste fortune de Célestin et l'état habituel d'insolvabilité où se trouvait Emile. »

Charles, vraiment dérouté, dit alors : « Mais ma créance était bien réelle et bien authentique tout de même ; et voilà d'ailleurs quinze ans que vous m'avez laissé tranquille, que ne réclamiez-vous plus tôt ? » — « Votre créance authentique et réelle ? repart Cassien, j'en suis certain ; mais elle vaut encore ; je vous la renforcerai au besoin par la cession de la déclaration pour moi faite par Emile. Faites-la donc payer, je vous le répète, aux héritiers d'Emile quand vous le pourrez, mais pas *à moi*, en retenant encore mon bien indûment transporté chez vous, car je n'ai en rien l'obligation de la prendre à ma charge. Quant à réclamer plus tôt, le pouvais-je avant de savoir ? Mais grâces à Dieu et à l'intègre Eudoxe, j'arrive à temps encore... Vous parlez de quinze ans de possession de bonne foi ! C'est trente qu'il en faut pour la prescription en conscience, et faudrait-il encore qu'il fût question de choses pouvant prescrire. Or, ce que je vous réclame ne le peut, en l'espèce, parce que, en termes théologiques, au sens large du mot, j'ai été ni plus ni moins *volé*. Envers et contre tout, vous devez vous exécuter et faire droit à ma revendication. »

Cassien raisonne-t-il juste, et conséquemment Charles doit-il s'exécuter, surtout si Cassien, cédant de son droit, va jusqu'à ne pas refuser une transaction à l'amiable ?

R. — Ce cas, quelque compliqué qu'il soit, ne nous semble pas très difficile à résoudre.

Il est évident d'abord qu'Emile a été très gravement coupable et que, s'il restait quelque chose de la succession, on serait en droit de le réclamer, et à défaut de suffisance, on pourrait aussi sans doute s'attaquer à la succession de Célestin ; mais tous les deux n'ont à peu près rien laissé.

Quant à Charles, toute la question se réduit à peu près à celle-ci : était-il de bonne ou de mauvaise foi ?

1° S'il était de mauvaise foi, et que cette mauvaise foi pût être prouvée, il serait condamné par les tribunaux à restituer les titres ou leur valeur ; si la mauvaise foi existait sans pouvoir être prouvée, Charles serait tenu en conscience à la même restitution, mais n'y serait point condamné par les tribunaux.

2° Si, au contraire, il était de bonne foi, il ne serait obligé à rien, en vertu de cet article des lois françaises : « *En fait de meubles la possession vaut titre.* » Et quand il y a bonne foi on ne peut pas dire que cette loi ne soit pas juste ; elle a été faite en effet pour favoriser le commerce et éviter des procès quasi interminables. Et s'il n'en était pas ainsi pour les titres au porteur, où serait donc la sécurité des ventes et des achats, si après quinze ans et plus quelqu'un avait le droit de venir les réclamer en disant : « Ils sont à moi, en voici les numéros ! » Qu'importe en effet qu'il

montre les numéros! il peut avoir perdu ou cédé les titres et en avoir gardé les numéros. S'il les met en dépôt chez un banquier ou une administration quelconque, c'est à lui, ou à son tuteur s'il est mineur, à savoir à qui il les confie et à surveiller; mais si un banquier ou une administration fait banqueroute, on n'ira jamais rechercher ni inquiéter ceux à qui ils ont vendu ou donné des titres ou de l'argent en paiement.

Cassien prétend avoir été volé et ajoute qu'il faudrait trente ans pour pouvoir prescrire en conscience. Où a-t-il vu cela quand il s'agit d'objets mobiliers? D'après la loi, ils peuvent même se prescrire immédiatement par une possession de bonne foi. S'il s'agit d'objets trouvés ou volés, ils peuvent se prescrire par trois ans d'après la loi. S'il s'agit de choses achetées dans une vente publique ou chez un marchand qui commerce sur ces sortes de choses, la loi autorise bien celui à qui ils ont été soustraits à les réclamer, mais à la condition de payer à celui qui les a achetés le prix qu'ils lui ont coûté. Or, un banquier, une administration, peuvent être regardés comme commerçants sur des titres. Charles pourrait donc, s'il est de bonne foi, invoquer toutes ces lois en sa faveur.

Ce qu'il faut donc chercher à éclaircir, c'est cette question : a-t-il été de bonne ou de mauvaise foi? Pour nous, ne pouvant interroger ni Cassien ni Charles, nous ne pouvons nous prononcer avec assurance à ce sujet. A en juger par ce qui nous est écrit, nous serions assez porté à croire qu'il a été de bonne foi, mais pas d'une bonne foi entière, et comme dans ces cas-là il est bien difficile de savoir au juste à quoi s'en tenir, nous conseillerions une transaction à l'amiable entre Cassien et Charles.

Q. — Jacques et Marie sont mariés depuis dix ans, et depuis dix ans vivent en désaccord, finalement les voilà qui veulent se séparer. Jacques va trouver son curé au commencement des difficultés, et lui demande si son mariage ne pourrait pas être dissous *quoad vinculum*.

« Il y a bien dix ans que nous sommes mariés, dit Jacques, mais le mariage *non consummatum fuit*, ce que je pourrais affirmer par serment. » — Le curé répond que s'il en est ainsi, le mariage peut être dissous, *quoad vinculum*, par la dispense du Pape. Des confrères sont d'avis contraire. Qu'en pense l'*Ami?* Et si dans pareil cas le mariage peut être dissous *quoad vinculum*, ne faudrait-il pas conseiller à Jacques et à Marie, même les obliger à changer de pays, s'ils veulent contracter nouveau mariage?

R. — *En principe*, les confrères ont tort; *en fait*, peut-être ont-ils raison. Il est incontestable que le *matrimonium ratum* seulement et *non consummatum* peut être l'objet d'un acte suprême de l'autorité pontificale portant dissolution du *lien* réellement contracté dans un valide mariage. Et la preuve, de toutes la meilleure, c'est qu'il arrive encore assez fréquemment qu'on accorde cette dispense à Rome, ainsi que vous pourriez le constater en parcourant dans les revues spéciales (le *Canoniste contemporain* par exemple) les décisions des causes matrimoniales émanées de la S. C. du Concile.

Mais, si c'est là une solution possible, voire assez fréquente, il s'en faut qu'elle soit d'une pratique bien aisée. Sans parler des frais qu'entraîne nécessairement la procédure assez compliquée de cette sorte de cause canonique, la preuve à faire de la *non consummatio* est laborieuse et il ne faut s'y risquer qu'avec très sérieuses probabilités de succès.

L'Eglise est très prudente sur ce chapitre, et le droit reste avant tout, par présomption, favorable au maintien du *statu quo*, au maintien de la validité et du *vinculum* du mariage, tant que des raisons absolument convaincantes n'ont pas démontré d'une façon péremptoire, ou que le mariage était nul à son origine, ou, au moins, qu'il n'a jamais été consommé. Cette législation est fort sage. Un sacrement est chose à priori sacrée, souverainement respectable, et quand il s'agit du mariage, il importe, en plus, à l'ordre social qu'on n'y touche qu'avec d'infinies précautions.

D'ailleurs, consultez là-dessus un canoniste praticien si vous en avez un sous la main. Voyez, en tout cas, ce que disent les bons auteurs (Gasparri, Mansella, Bassibey, Periés, Rosset, Becker, etc., etc.) de la marche à suivre, d'après les règles qu'a tracées Benoit XIV pour arriver à obtenir juridiquement la dispense apostolique *super matrimonium ratum et non consummatum*.

C'est là une spécialité technique et d'ordre tout pratique où nous n'avons pas à entrer. Examinez bien les circonstances de votre cas; consultez, réfléchissez, et ne vous embarquez pas dans une instance officielle, *coram Ordinario* d'abord, et ensuite à Rome, sans avoir à l'avance une bonne certitude morale du succès.

Q. — Lorsque les portes d'une sacristie sont ouvertes ou vitrées est-il défendu, par une loi générale, d'y confesser les femmes *indistinctement?*

Il y a des prêtres qui vont jusqu'à dire qu'il peut y avoir péché mortel. Cela parait faux à d'autres, qui ne se gênent pas pour confesser les femmes à la sacristie.

Dans le cas où les premiers auraient raison, un chef d'Ordre à vœux solennels ou un évêque peut-il, *de droit commun*, dispenser de cette loi générale?

R. — De loi générale visant en termes exprès, pour les interdire en principe, les confessions de femmes à la sacristie, nous n'en connaissons point. Et, à vrai dire, il n'était point besoin d'en formuler une, tant la morale et le bon sens de droit commun dictent clairement au prêtre la conduite qu'il doit tenir en pareil cas.

On pourrait peut-être faire rentrer cette défense dans la loi canonique de droit commun qui interdit aux clercs en général tout ce qui est de nature à causer scandale ou à porter atteinte à la dignité du ministère sacerdotal.

La plupart des statuts diocésains ont jugé bon de préciser sur ce point la pensée générale du droit commun, en prohibant sous des sanctions

plus ou moins rigoureuses la confession des femmes dans les sacristies et à leur domicile, en un mot ailleurs qu'au confessionnal, exception faite bien entendu des cas de nécessité ou de force majeure qui peuvent autoriser une dérogation au principe.

Assurément il peut y avoir faute grave pour un prêtre à confesser une femme dans la sacristie, *in abscondito*, en dehors de toute constatation ou surveillance extérieure possible. Mais cette faute grave supposerait un mépris formel du respect dû au sacrement et une volition de scandale tels qu'on peut assez difficilement les imaginer réalisés. Nous ne parlons pas de la faute qui pourrait résulter de la violation de la loi particulière diocésaine ; celle-là est certaine, inévitable, encore que sans doute assez rarement grave, à moins d'intention nettement mauvaise comme nous le disions tout à l'heure.

En somme, on ne peut dire sans grosse exagération qu'il y a de droit commun péché mortel à confesser, hors le cas de raison légitime, une femme à la sacristie. Mais, l'on ne peut pas dire non plus que le silence du droit commun quant aux termes précis de cette prohibition exempte de toute faute ceux qui se permettraient une pareille conduite au mépris des statuts diocésains, ou, tout au moins, sans souci du scandale.

Q. — Puis-je continuer à dire la sainte messe, étant donné que mes dents sont embarrassées de plusieurs pansements, d'où se dégage constamment une saveur de goudron qui aromatise la salive à l'égal d'une pastille ? Y a-t-il du mal à avaler cette salive créosotée ?

R. — Point de doute : *licet*. L'*odeur* désagréable de la créosote n'est point un « aliment » susceptible de rompre le jeûne eucharistique. Tout au plus auriez-vous quelques précautions à prendre pour ne pas incommoder le prochain, que cette odeur pourrait gêner tout autant que vous ; mais c'est là une autre affaire. Au point de vue de la loi du jeûne eucharistique, rien ne s'oppose à ce que vous conserviez vos pansements de la veille.

Q. — 1° Un fidèle, empêché légitimement d'assister à la messe le dimanche, doit-il faire des actes de piété ce jour-là, *non pas en compensation de la messe omise*, mais pour satisfaire au précepte divin de la sanctification du dimanche ?

2° Dans l'affirmative, quel serait le degré de gravité de cette obligation ?

R. — Il est certain, d'après tous les théologiens, qu'il n'y est pas tenu rigoureusement, selon la teneur du précepte *ecclésiastique* lui-même. L'Eglise en effet commande seulement l'audition de la messe le dimanche ; si elle avait voulu obliger à autre chose, elle aurait dû le dire. Or, d'après l'axiome communément reçu, « *contra eum qui potuit loqui apertius, est interpretatio facienda.* »

Mais le précepte *divin* de la sanctification du dimanche n'oblige-t-il pas à autre chose ? Il y a en effet un précepte divin qui oblige de sanctifier le dimanche ; mais comment faut-il l'entendre ? Assurément comme Dieu l'explique lui-même et comme il est interprété par l'Eglise. Or Dieu nous a expliqué lui-même que la sanctification qu'il demandait, c'était la cessation des œuvres serviles, et l'Eglise a ajouté, pour entrer dans l'esprit de la loi, l'audition de la messe. Nous ne pouvons ni dans la sainte Ecriture, ni dans les décrets de l'Eglise, ni dans la tradition, trouver autre chose d'obligatoire, et comme d'après un autre axiome théologique « *non est obligatio certa, nisi certo de ea constet,* » on est en droit de conclure que le fidèle qui ne travaille pas le dimanche et qui est légitimement empêché d'assister à la messe, n'est *de soi* tenu à aucun acte particulier pour satisfaire soit au précepte divin, soit au précepte ecclésiastique.

Il pourrait cependant y être tenu *accidentellement*, s'il en avait besoin pour résister aux tentations et n'être pas exposé au péché, ou s'il avait besoin de s'instruire de la religion et n'avait que ce jour-là pour le faire.

Lehmkuhl ajoute : « Qui per totum annum impediretur quominus diebus dominicis et festivis sacro interesset, aliquoties id supplere deberet diebus ferialibus. » Haine dit exactement la même chose, et il est des théologiens qui prétendent qu'il y serait tenu au moins trois ou quatre fois dans le cours de l'année. Mais Genicot ajoute avec beaucoup de raison : « Hæc, licet optima consilia sint, non videntur stricte imponenda ; nam valde dubium est fundamentum assertæ illius legis divinæ. »

LITURGIE

Q. — 1° Est-il permis, soit pour le jour de la Purification, soit le dimanche des Rameaux, de se borner à faire la bénédiction des cierges ou des palmes, et de supprimer la procession dans une communauté quand on n'a pas de religieuses ou d'enfants capables de chanter convenablement les répons prescrits et l'hymne *Gloria laus*, et qu'on ne veut pas faire entrer un chantre laïc dans la clôture ?

2° Si la procession ne peut être supprimée, l'aumônier doit-il comme son prédécesseur laisser les religieuses psalmodier les répons et les strophes, faire seules la procession, et s'en tirer comme elles pourront pendant que lui restera à l'autel ? Et dans ce cas, qui donc doit, le dimanche des Rameaux, frapper la porte de l'église avec le pied de la croix ?

3° Y a-t-il un cérémonial spécial et détaillé pour les religieuses cloîtrées ?

R. — Ad I. Il en est de ces deux fonctions liturgiques comme des Jésuites : « *Sint ut sunt, aut non sint,* » surtout qu'elles sont facultatives dans les chapelles de communauté. Au surplus, le manque de chantres ne saurait en aucun cas permettre de supprimer la procession, vu que Benoît XIII a fait un cérémonial pour les petites églises

où le chant ferait défaut, et par conséquent approprié au cas actuel.

Ad II. L'aumônier ne doit pas se désintéresser de la procession, ni rester à l'autel pendant que les religieuses la feraient seules en psalmodiant les répons et strophes du *Gloria laus*. C'est à lui de la présider avec croix et servants d'usage, précédé du personnel de la maison, qui parcourt la chapelle séparée du chœur des religieuses cloîtrées; et quand la procession arrive à l'entrée du sanctuaire, on dit le *Gloria laus*, comme nous l'indiquerons plus bas, puis le célébrant frappe la porte de la balustrade avec le pied de la croix. Il en serait de même si la procession devait sortir ; arrivée à la porte de l'église, au retour, on dirait le *Gloria laus*, et c'est encore le prêtre qui frapperait la porte de l'église avec la croix.

Ad III. Le cérémonial à suivre dans la circonstance ne comporte pas de chant. Le célébrant lit simplement à voix intelligible les prières de la bénédiction des cierges ou des palmes, et autres répons et oraisons qui précèdent la procession. Ayant dit ensuite de la même voix : *Procedamus in pace*, auquel les servants répondent : *In nomine Christi, Amen*, on se met en marche pour la procession, et le célébrant récite en alternant avec ses acolytes les antiennes divisées par versets, comme on le fait pour les psaumes. Les coupures naturelles sont celles marquées au Missel par deux points ou un point. Quant au *Gloria laus*, il est récité par les acolytes qui sont ou à l'église, ou dans le sanctuaire ; et le célébrant qui est en dehors dit la réclame, puis avec l'extrémité de la hampe il frappe la porte qui s'ouvre, et il entre en récitant toujours alternativement l'antienne *Ingredientes* avec ses petits clercs. Telles sont les règles tracées par Benoît XIII.

Q. — Dans une chapelle, le Saint-Sacrement est exposé nuit et jour. Il n'y a qu'un seul autel dans cette chapelle. L'exposition, tout en étant située au-dessus de l'autel, est indépendante de celui-ci, attendu que l'ostensoir est placé sur une estrade élevée, dont les colonnes viennent reposer sur l'autel, des deux côtés du tabernacle. Cette estrade avance en encorbellement au-dessus de l'autel, de telle sorte qu'on ne peut pas apercevoir le Saint-Sacrement quand on célèbre la sainte messe.

1° Cette situation d'exposition est-elle liturgique ?

2° Faut-il célébrer la messe avec les règles prescrites devant le Saint-Sacrement ?

3° Pourrait-on, quand on va dire la messe, faire tirer un voile qui cacherait le Saint-Sacrement et le renfermerait comme dans un tabernacle, pour le laisser ensuite à découvert après la messe en baissant le voile ? Si oui, dans ce cas, ne pourrait-on pas dire la messe sans génuflexion et célébrer des messes de *Requiem*, messes basses, bien entendu ?

R. — Ad I. Le trône d'exposition tel que vous le décrivez, mérite d'être quelque peu réformé. Car : 1° en reposant sur l'autel, les colonnes qui portent l'exposition vont contre la défense du Missel, qui proscrit tout objet étranger à la célébration de la messe ou à l'ornementation de l'autel : « Super Altare nihil omnino ponatur, quod ad Missæ sacrificium vel ipsius Altaris ornatum non pertineat » ; — 2° en faisant saillie, comme vous le dites, sur l'autel, l'exposition empêche d'observer la rubrique qui ordonne souvent de diriger les yeux ou les inclinations pendant la messe vers le Saint-Sacrement.

Disposez donc votre trône d'exposition de manière que les colonnettes reposent sur les gradins seulement, et étant ainsi reculé d'autant, les inconvénients que je vous signale seront du même coup supprimés.

Ad II. En attendant cette réforme, vous devez suivre les règles prescrites pour les messes dites devant le Saint-Sacrement. Il n'y a pas de doute possible.

Ad III. La méthode que vous suggérez pour tourner la difficulté serait-elle en usage dans votre église et même votre diocèse, qu'on ne pourrait la conserver. (S. R. C., 12 juillet 1901, ad 1 et 2, *in Colimen.)*.

De plus, fût-elle approuvée, cela n'empêcherait pas le célébrant, quoique le Saint-Sacrement fût voilé, d'être tenu aux mêmes génuflexions que devant le Saint-Sacrement exposé sans voile aux regards des fidèles (S. R. C., 22 décembre 1753, n. 2427, ad 10), et de ne pouvoir dire une messe de *Requiem*, parce qu'elle est absolument défendue à l'autel où le Saint-Sacrement est exposé hors du tabernacle. (S. R. C., 14 mai 1873, n. 3302, ad 2). Le voile qui le couvrirait alors momentanément ne saurait changer la nature de l'exposition.

Q. — Que pensez-vous de cette manière d'employer les saintes huiles pour faire l'eau bénite ? Quelques curés se contentent simplement de tremper le pouce dans l'ampoule et ensuite de mettre leur pouce dans l'eau.

Cette façon, à mon humble avis, n'est pas très conforme aux Rubriques.

N'est-il pas plus liturgique de verser ces saintes huiles dans l'eau en pressant le coton avec le pouce ? Car dans le texte il y a *infundit*.

R. — Votre réflexion est fort juste : le mot *infundit* de la Rubrique suppose clairement que l'on verse les saintes huiles dans l'eau des fonts. Mais comment ?

Mgr Martinucci, préfet des Cérémonies apostoliques, dit que le célébrant verse les saintes huiles avec les vases eux-mêmes : « ... Qui (celebrans) utramque ampullam manu dextera sustinens, dicet alta voce : *Commixtio Chrismatis*, etc., et ad verba *in nomine Patris* ter olea prædicta infundet in fontem. » (T. II, p. 240). Et encore : « Postea manu dextera accipiet utramque ampullam oleorum, et aliquantulum ipsorum in aquam infundet cum formula *Commixtio Chrismatis*, etc. » (T. III, p. 61).

Le Rituel, du reste, indiquant la manière de bénir l'eau des fonts en dehors de la veille de Pâques et de la Pentecôte, si cette eau vient à manquer, est absolument formel : « Postea accipit ambas ampullas dicti Olei sancti et Chrismatis, et de utroque simul in modum Crucis infundendo,

dicit : ... Tum deposita ampulla, dextera manu Oleum sanctum et Chrisma infusum miscet cum aqua et spargit per totum fontem. Deinde medulla panis manum tergit... » (Tit. II, chap. VII, n. 8 et 9).

D'où il résulte que les deux méthodes que vous nous signalez, et également l'emploi de la spatule pour prendre les saintes huiles et les verser dans les fonts, ne sont pas conformes aux Rubriques. Il faut verser les saintes huiles avec l'ampoule qui les renferme.

Q. — Il y a des prêtres qui enlèvent le pavillon du ciboire aussitôt que les hosties sont épuisées, alors même qu'il y reste des parcelles et qu'il doive encore être placé dans le tabernacle en attendant qu'il soit purifié.

D'autres, au contraire, n'enlèvent le pavillon qu'à partir du moment où le ciboire a été purifié.

Qui a raison ?

R. — Le pavillon, quand il couvre le ciboire, indique la présence adorable de Notre-Seigneur sous les saintes espèces, et le Rituel n'ordonne de l'employer que dans le cas où Jésus-Christ est renfermé dans la pyxide, en signe de respect et d'honneur. (Tit. IV, chap. I, n. 5). Aussi le pavillon doit-il être enlevé absolument, quand le ciboire est vide.

Mais que faire dans le cas proposé ? Je crois que l'on doit également enlever le pavillon, parce que l'Eglise n'entend point rendre cet honneur externe aux simples fragments d'hosties, toujours si ténus, qui restent au fond du ciboire. C'est ainsi que le jour de Noël, aux messes de l'aurore et du jour, tout en reconnaissant la présence réelle de Jésus-Christ dans les quelques gouttes qui peuvent rester au fond du calice après la première et la seconde messe, elle défend de faire la génuflexion en passant devant le calice au milieu de l'autel. (S. R. C., 20 juillet 1686, n. 1772, ad 7).

Toutefois, la difficulté serait encore mieux résolue et de la façon la plus simple et la plus sûre, si vous purifiiez le ciboire à la messe même où les petites hosties sont épuisées. C'est ce que font les prêtres les plus réguliers ; imitez-les.

Q. — Quelles sont les chapelles où l'on peut célébrer la messe le samedi saint ? Et comment la célébrer ?

R. — Pour qu'on puisse célébrer la messe dans une chapelle le samedi saint, il faut premièrement que cette chapelle soit publique ou semi-publique ; car c'est défendu, quelle que soit la coutume, de dire une messe le samedi saint dans un oratoire privé. (S. R. C., 11 fév. 1690, n. 1822).

Deuxièmement, il faut que cette chapelle ait le privilège de garder pendant l'année la sainte Réserve, et la permission d'y remplir les fonctions sacrées du jeudi et du vendredi saint (S. R. C., 16 mars 1876, n. 3390) ; car d'une part la Congrégation exige, pour la célébration de la messe dans les églises non paroissiales, qu'on n'omette point la fonction du vendredi saint, et le jeudi l'exposition de la sainte Réserve (9 déc. 1899, n. 4049, ad 1) ; et, d'autre part, on sait que l'une et l'autre sont prohibées dans les églises qui ne sont pas autorisées à garder la sainte Réserve. (S. R. C., 14 juin 1659, n. 1120).

La seule exception que font les décrets est en faveur de la chapelle épiscopale, où une ordination peut avoir lieu le samedi saint quoique l'on n'y ait accompli aucune des fonctions du jeudi et du vendredi saint. (S. R. C., 24 mars 1744, n. 2375, ad 1 ; 9 mai 1859, n. 3044, ad 1).

Mais comment célébrer cette messe ? Nous l'avons dit l'an dernier, p. 991, 1re col., ad III.

Q. — A ce *dubium :* « An satisfacit obligationi suæ Clericus in Ordinibus sacris constitutus, qui sponte vel invitatus se adjungit clero Officium ab Officio ipsius Clerici diversum canenti vel recitanti ? » il a été répondu, le 27 janvier 1899 : « Generaliter *negative.* »

1° Comment interpréter le mot *generaliter ?*

2° Pourquoi le mot *clero* et non pas *clerico ?*

3° Dans la récitation privée, deux prêtres ayant chacun un office différent peuvent-ils encore réciter le bréviaire ensemble, l'un prenant l'office de l'autre ?

R. — Ad I. Le mot *generaliter* signifie que, *de droit commun,* on ne satisfait pas agissant comme il est dit, et que ce n'est jamais qu'exceptionnellement et en vertu d'autorisation particulière qu'on peut remplir ainsi son obligation. Par exemple, un simple prêtre en vacance dans un diocèse étranger peut se conformer au calendrier du lieu qu'il habite. (S. R. C., 12 nov. 1831, n. 2682, ad 46). Ceux qui faisant une retraite chez les Jésuites disent le bréviaire en commun, peuvent suivre l'Ordo de la maison où se donnent ces exercices spirituels. (S. R. C., 21 mai 1897, n. 3955). Celui qui n'est pas tenu au chœur satisfait aussi en disant à la place de l'office férial, qu'il récite habituellement, l'office votif qu'il psalmodie avec le chœur. (S. R. C., 5 juillet 1883, n. 3581, ad 1).

Ad II. Le mot *clero* semble avoir été choisi pour mieux caractériser le cas d'un clerc qui assiste à un office public et se joint ou est invité à se joindre au clergé de l'endroit, pour en rehausser la solennité. En règle générale, il ne satisfait pas à son obligation, en pareille occurrence ; témoins les décrets qui permettent bien de chanter les vêpres de certaines solennités pour satisfaire la dévotion des fidèles, mais n'exemptent pas les clercs de dire en leur particulier le bréviaire du jour. (S. R. C., 7 août 1875, n. 3365, ad X ; 18 mai 1878, n. 3450, et 3624, ad XII).

Ad III. La règle générale est encore plus stricte quand il s'agit de la récitation privée entre prêtres ayant chacun un office différent. Et je ne vois guère que le chapelain de l'évêque qui, disant son bréviaire avec lui, puisse se conformer à l'office de son supérieur. (S. R. C., 11 juin 1605, n. 181, ad 3).